

2 Editorial

4 Accueil par le Vice-président de l'OABA, Maître Alain Monod

Message du philosophe Frédéric Lenoir

6 Ensemble pour les animaux

Intervention du Député Loïc Dombreval

8 Docteur vétérinaire Loïc Dombreval, Député des Alpes Maritimes
Président du Groupe d'études sur la condition animale à l'Assemblée nationale

Palmarès

11 Remise de la médaille d'honneur à Madame Elisabeth Hardouin-Fugier
Auteure du livre *"Le coup fatal - Histoire de l'abattage animal"*

Remise de la médaille d'honneur à Monsieur Pierre Le Neindre
Coordinateur de l'expertise scientifique sur les douleurs animales
et de l'expertise scientifique sur la conscience animale

Conférence du Docteur Jean-Luc Angot

17 Docteur Jean-Luc Angot, Inspecteur général de la santé publique vétérinaire
Président du Comité national d'éthique des abattoirs

Prix de thèse

21 Docteur Vétérinaire Margot Couvry
Intervenants dans les abattoirs.
Quelle responsabilité vis-à-vis de la protection animale

Sauvetages d'animaux

25 Les maillons de la chaîne des sauvetages d'animaux par l'OABA

Assemblée générale

28 Compte-rendu de séance de l'assemblée générale 2018

30 Rapport moral par le président de l'OABA, Docteur Jean-Pierre Kieffer

32 Rapport d'activité par le directeur de l'OABA, Monsieur Frédéric Freund

40 Rapport financier par le trésorier de l'OABA, Monsieur Laurent Bodin

42 Rapports du commissaire aux comptes, Monsieur Nicolas Mazuranok



Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs

Association fondée en 1961
Reconnue d'utilité publique en 1965

**Bulletin Annuel
Numéro 69
Année 2018**

Directeur de la publication
Jean-Pierre KIEFFER

**Conseil d'administration
Année 2018**

Président
Jean-Pierre KIEFFER

Vice-président
Alain MONOD

Secrétaire générale
Danielle HEUSE

Trésorier
Laurent BODIN

Secrétaire adjointe
Bénédicte ITURRIA-LADURÉE

Administrateurs
Jean-Marie CARONNA
Jean-Marie CHUPIN
Geneviève GAILLARD
Audrey GROENSTEEN
Jean-François MANIÈRE
Nathalie MELIK
Eva SOUPLET

Membre d'honneur
Gilles QUINET

Siège social
10, place Léon Blum
75011 PARIS

Téléphone : 01 43 79 46 46
Télécopie : 01 43 79 64 15
Courriel : contact@oaba.fr
Site Internet : www.oaba.fr

Édito

Ce Bulletin relate l'assemblée générale de l'OABA qui se tenait le samedi 14 avril 2018 à l'Espace du Centenaire à la Maison de la RATP à Paris.

Malgré les difficultés liées à la grève de la SNCF, près de 200 adhérents et invités participaient à cette réunion.

Une minute de silence était observée en hommage à Francis Pellerin, délégué de l'OABA depuis 2005 et qui nous a quitté en octobre dernier.

La réunion était ouverte par un message du philosophe Frédéric Lenoir appelant à "œuvrer ensemble pour les animaux" : un principe toujours appliqué par l'OABA.

Le Député Loïc Dombreval, président du groupe d'études sur la condition animale informait sur les discussions en cours du projet de loi comportant un volet sur le bien-être animal et qui sera bientôt débattu.

Deux médailles d'honneur étaient décernées à Madame Elisabeth Hardouin-Fugier et à Pierre Le Neindre.

Le Docteur Jean-Luc Angot récemment nommé président du Comité national d'éthique des abattoirs présentait les travaux de ce comité associant les associations de protection animale.

Fidèle à la tradition instaurée par Jacqueline Gilardoni, l'OABA décernait son Prix de thèse à Margot Couvry.

Les rapports présentés en assemblée générale détaillaient les actions menées par l'OABA et la situation financière. Les rapports étaient adoptés à l'unanimité.

Nous remercions nos adhérents et donateurs qui nous donnent les moyens d'agir en apportant nos seules ressources, l'OABA ne bénéficiant d'aucune subvention.

Je vous souhaite bonne lecture et vous exprime toute ma reconnaissance pour votre aide.

Docteur Jean-Pierre Kieffer
Président

Nous adressons tous nos remerciements à notre personnel qui a assuré la frappe des textes de ce bulletin, ainsi qu'à notre délégué Jacques Lemarquais qui a réalisé la mise en page et négocié les conditions d'impression.

Ce bulletin est imprimé dans le respect de l'environnement (encres végétales labellisées Imprim'Vert et papier recyclé 60%).

Nos remerciements aux photographes bénévoles : Michel Pourny et François Kieffer

Samedi 14 avril 2018



Espace du centenaire

Auditorium de la Maison de la RATP
189, rue de Bercy à Paris

Accueil par Maître Alain Monod

Vice-président de l'OABA

Alain Monod, Vice-président de l'OABA souhaitait la bienvenue à l'Assemblée générale 2018.

Cette réunion se tient dans des conditions particulières, en raison des difficultés liées aux grèves de la SNCF. Plusieurs adhérents, invités et administrateurs n'ont pas pu nous rejoindre, ce que nous regrettons. Mais la salle presque comble témoigne des efforts que certains ont pu faire pour être présents, que ce soit en avion, en autocar ou en covoiturage... Qu'ils en soient remerciés.

Nous retrouvons cette salle dans laquelle se tenait notre réunion de 2016 : l'Espace du Centenaire. Pourquoi ce nom ? Cette salle a été ouverte en 2000 pour célébrer le centième anniversaire du Métropolitain de Paris qui ouvrait ses grilles le 19 juillet 1900.



Au nom du Président Jean-Pierre Kieffer et de tout le conseil d'administration, nous remercions de leur présence :

- le Docteur vétérinaire Loïc Dombrevail, député des Alpes-Maritimes, Président du Groupe d'études sur la condition animale de l'Assemblée Nationale
- le Docteur Jean-Luc Angot, Inspecteur général de la santé publique vétérinaire et Président du Comité national d'éthique des abattoirs
- Pierre Le Neindre, directeur de recherche honoraire de l'Inra
- le Docteur Laure Paget du bureau de la protection animale de la DGAL
- des représentants des services vétérinaires du ministère de l'Agriculture
- des représentants de la profession vétérinaire : la Fédération des syndicats vétérinaires, des enseignants des écoles vétérinaires et de nombreux vétérinaires militants de la cause animale
- des représentants des organisations professionnelles de l'élevage et des abattoirs, leur présence témoigne du dialogue entretenu avec l'OABA
- des avocats en charge de nos dossiers de procédure
- des journalistes de la presse vétérinaire, presse agricole, presse grand public et radio
- des représentants d'organisations nationales de protection animale et associations régionales, venus nombreux.

Nous remercions tous les administrateurs de l'OABA qui ont pu nous rejoindre. Nous excusons l'absence du Docteur Geneviève Gaillard, Députée honoraire. Ne s'étant pas représentée aux dernières élections législatives, elle a accepté de rejoindre notre conseil d'administration en qualité de membre coopté. Son élection sera soumise au vote lors de l'assemblée générale.

Nous remercions l'ensemble du personnel administratif placé sous l'autorité de Frédéric Freund, directeur de l'OABA depuis exactement 13 ans.

Merci à nos délégués enquêteurs présents dans la salle qui visitent les abattoirs et les élevages, souvent dans des conditions difficiles. **Le Docteur Michel Courat** a rejoint notre équipe au début de l'année 2017, après avoir été pendant 8 ans l'expert européen du bien-être des animaux de ferme à Eurogroup for Animals, la fédération des associations de protection animale en Europe.

Nous avons une pensée émue pour notre fidèle délégué pendant de nombreuses années, **Gil Raconis** qui nous a quittés il y a tout juste 10 ans et que l'on voit sur cette photo avec Francis Pellerin lors de notre assemblée générale de 2008, aux côtés de Frédéric Freund.

Nous avons eu la tristesse de perdre notre délégué et ami **Francis Pellerin**, décédé en octobre dernier. Il avait rejoint l'OABA en 2005 dès son départ à la retraite des services vétérinaires. En 1981, l'OABA l'avait distingué pour son implication dans les bonnes pratiques à l'abattoir de Forges-les-Eaux qu'il dirigeait, refusant l'abattage sans étourdissement, méthode qu'il a toujours combattue.

Je vous propose d'observer une minute de silence.

Merci à nos photographes bénévoles : Michel Pourny et François Kieffer.



Enfin merci, à vous toutes et tous, adhérents, donateurs, sympathisants qui nous aident à mener nos actions et ainsi à continuer l'œuvre de Jacqueline Gilardoni.

Pour la 18^{ème} année consécutive, Jean-Pierre Kieffer préside l'assemblée générale de l'OABA. Je lui cède la parole.



Message de Frédéric Lenoir

Ensemble pour les animaux

Jean-Pierre Kieffer

Nous sommes très heureux d'ouvrir cette réunion par un message du philosophe Frédéric Lenoir. Auteur d'une quarantaine d'ouvrages, il a toujours été sensible à la nature et aux animaux. L'un de ses derniers livres "*Lettre ouverte aux animaux et à ceux qui les aiment*" est un magnifique plaidoyer pour la condition animale. Je vous invite à le lire.

Il a récemment fondé une association "Ensemble pour les animaux" dont l'objectif est de fédérer des personnalités et des associations autour des combats visant à améliorer la condition des animaux. L'OABA a rapidement rejoint cette association. Nous écoutons son message.



Frédéric Lenoir

J'ai été très touché lorsque votre président Jean-Pierre Kieffer, pour lequel j'ai beaucoup d'estime et d'amitié, m'a proposé de venir à votre réunion. Malheureusement je n'ai pas pu être présent physiquement, et à défaut, je vous adresse cette petite vidéo. Sachez que je suis de tout cœur avec vous, car je suis plein d'admiration pour le travail de l'OABA depuis plus de 50 ans, depuis cette histoire extraordinaire de votre fondatrice sauvant une ânesse de l'abattoir.

Chacun d'entre nous, engagé dans la cause animale, a été, un jour dans notre vie, confronté à la souffrance animale, à la détresse d'un animal, au regard d'un animal. Si on a choisi de s'engager, c'est pour essayer de diminuer la souffrance des animaux. Je partage cette compassion pour les animaux. Vous faites un travail très important. Vous avez déjà fait beaucoup de choses, en particulier avec cette mesure phare, historique, qui est l'obligation d'étourdissement, même si on sait qu'elle n'est pas toujours respectée.

Il y a encore beaucoup de travail à faire, en particulier dans le dialogue avec les communautés religieuses. Des ouvertures sont possibles dans le dialogue constant avec les éleveurs, les abatteurs. C'est cet esprit de dialogue que j'apprécie avec l'OABA. Je pense qu'on n'obtiendra rien de durable si on ne construit pas les choses sur le terrain dans une rencontre avec les différents acteurs.

On a tous de la compassion pour les animaux qui sont abattus, mais on a aussi de la compassion pour les abatteurs. C'est un métier extrêmement difficile. Ces personnes ont des perturbations nerveuses, musculaires, psychologiques. Il faut en tenir compte pour essayer de rendre plus humain ce métier. Je partage tout à fait votre esprit à la fois de compassion, de dialogue qui permet d'essayer d'enlever un peu de souffrance sur ce métier et sur cette douleur des animaux.

Votre travail de terrain est absolument nécessaire.

Il y a encore beaucoup de choses à faire. On le voit avec toutes ces indécisions autour de la mesure phare notamment du député Olivier Falorni sur la question des vidéos dans les abattoirs. C'est une mesure extrêmement importante. A l'heure où j'enregistre, on ne sait toujours pas si elle sera proposée au vote des députés. Le combat continue sans arrêt.

J'ai beaucoup de gratitude pour votre engagement généreux pour essayer d'améliorer le sort des animaux. C'est une préoccupation relativement récente mais qui me semble essentielle. On ne peut pas l'opposer au sort des humains. Au cours de l'histoire, les gens qui se sont battus pour améliorer le sort des humains, pour qu'il y ait moins de souffrance sur terre, pour l'abolition de l'esclavage, pour qu'il y ait moins de guerre, pour l'émancipation des femmes, pour de meilleures conditions du travail des ouvriers, ce sont aussi des gens qui avaient à cœur d'émanciper les animaux, qu'on ait davantage de respect pour eux.

On ne peut pas opposer ces deux combats et comme dit Lamartine "On n'a pas deux cœurs, un pour les animaux, un pour les êtres humains, on en a du cœur ou on n'en a pas". La question du respect des animaux, en tout cas de la morale qu'on introduit pour ne pas les faire souffrir, semble être un des derniers grands combats que nous avons à mener dans une civilisation qui se veut humaniste. Il n'y a aucune opposition entre ce désir de grandir en humanité et ce désir de soulager la souffrance des animaux : c'est un seul et même combat.

Jean-Pierre Kieffer

L'OABA était symbolisée dès sa fondation en 1961 par ce dessin de tête de vache avec le slogan "Tous unis pour les défendre". Jacqueline Gilardoni avait compris que l'union fait la force pour défendre la cause des animaux. Aujourd'hui, cette union des associations se retrouve dans le mouvement Animal Politique qui interpelait les candidats aux élections présidentielles et législatives en 2017.

Des associations de protection animale s'unissent dans le groupe de lobby CAP (Convergence Animal Politique) pour intervenir auprès des parlementaires pour faire évoluer la condition animale, en particulier les conditions d'élevage et d'abattage des animaux. Je félicite ses instigateurs Jean-Luc Vuillemenot et Melvine Josse qui ont déjà rassemblé plus de 30 associations de protection animale.

C'est pour ça que ce grand philosophe du 19^{ème} siècle, Schopenhauer, disait la compassion pour les animaux est sans doute l'acte moral par excellence puisque nous avons souci des membres les plus faibles, les plus vulnérables, ceux qui n'ont pas la parole dans notre société globale dans laquelle tous les êtres sensibles sont compris et pas uniquement les êtres humains.

C'est un combat extrêmement important, un combat du 21^{ème} siècle pour intégrer dans la sphère morale tous les êtres sensibles et en particulier les animaux d'élevage qui sont, par centaines de millions, tués dans des conditions qui sont encore malheureusement trop souvent inacceptables.

Merci pour tous les combats que vous menez. Je suis de tout cœur avec vous.



www.ensemblepourlesanimaux.org



Intervention du Député Loïc Dombreval

Président du Groupe d'études sur la condition animale

Jean-Pierre Kieffer

Je suis particulièrement heureux d'accueillir le Docteur vétérinaire Loïc Dombreval, récemment élu député de la 2^{ème} circonscription des Alpes-Maritimes, après avoir été maire de Vence. Vétérinaire de formation, il est le seul représentant de cette profession à l'Assemblée nationale pour cette 15^{ème} législature.

Il a été récemment élu Président du Groupe d'études sur la condition animale. Il succède ainsi à un autre vétérinaire, Geneviève Gaillard, qui avait animé avec conviction et efficacité le Groupe d'études sur la protection des animaux pendant de nombreuses années. Geneviève Gaillard ne s'étant pas représentée aux dernières élections législatives, il est rassurant de retrouver à nouveau un vétérinaire à la tête de ce Groupe concernant les animaux.

Sa tâche est importante avec les prochaines discussions du projet de loi issu des Etats Généraux de l'Alimentation. Des mesures sont attendues sur l'élevage et l'abattage des animaux. Il a toute la confiance et le soutien des associations de protection animale, et de l'OABA en particulier.

Loïc Dombreval

Merci Monsieur le Président, cher Jean-Pierre, de rappeler que je suis une espèce en voie de disparition à l'Assemblée nationale. On va tenter d'y remédier en faisant du bon travail durant ce quinquennat. Désolé pour celles et ceux qui n'ont pas pu se rendre à cette assemblée générale de l'OABA en raison d'une grève. Remerciements très sincères à cette belle association, et en particulier à son président Jean-Pierre Kieffer, mon confrère, pour son énergie, pour sa détermination, mais également pour sa patience et sa constance à la tête de cette association.

Je voudrais saluer l'ensemble des membres du conseil d'administration de l'OABA, remercier mesdames et messieurs les présidents des associations qui sont présents aujourd'hui, remercier et saluer les représentants des autorités et mes chers consœurs et confrères, nombreux dans cet amphithéâtre, chers amis.

Les politiques qui ont été menées pendant de nombreuses années et qui ont trait à l'animal d'élevage et à l'agriculture sont les grandes responsables de ce qu'on observe aujourd'hui. C'est une responsabilité immense qui fait qu'aujourd'hui le monde agricole est désorienté. Il exige une réflexion sur un nouveau modèle qui doit permettre une meilleure rémunération des agriculteurs, une meilleure répartition de la valeur et pour les consommateurs des choix plus nombreux, de meilleure qualité et un pouvoir d'achat si possible préservé. On a entraîné le monde agricole vers un hyper-productivisme qui aboutit à ce que l'on sait des conséquences sur le bien-être animal.

On doit aujourd'hui revoir ce modèle, face à une opinion publique stupéfaite, horrifiée par ce qui se passe non seulement dans des élevages, qu'ils soient industriels ou traditionnels, mais aussi dans la façon dont les animaux sont transportés et abattus.

Il faut retrouver une forme de triangle relationnel vertueux entre les distributeurs (qui ont déjà mis en œuvre un certain nombre de mesures intéressantes sur ces questions) entre les consommateurs (qui veulent plus de qualité, plus de santé, plus de respect des animaux) et les agriculteurs (qui sont en grande difficulté et que nous avons mis nous-mêmes en difficulté par ces logiques sur lesquelles on doit s'arrêter).



C'est le cadre du projet de loi sur l'alimentation et en particulier l'article 13 qui concerne le bien-être animal. C'est peut-être la seule occasion que nous aurons pendant les cinq ans de débattre sur ces questions de bien-être animal. C'est pour cela que nous avons souhaité aborder cet article en saisissant cette occasion pour faire passer des messages. Si les amendements à cette loi ne sont pas tous votés, au moins ils auront eu pour vertu d'être des amendements dits d'appel pour générer un débat dans l'hémicycle et dans les médias.

Des amendements relatifs à l'article 13 ont été étudiés par la commission du développement durable à laquelle j'appartiens, ce projet de loi sera examiné ensuite en commission des affaires économiques. Le texte ainsi modifié et amendé passera dans l'hémicycle au cours du mois de mai.

De nombreux amendements ont été déposés par moi et d'autres députés dont évidemment Olivier Falorni qui a une autorité indéniable sur l'abattage. Ils ont été pour certains acceptés et validés et d'autres rejetés. Je vais rentrer un peu dans le détail pour que vous compreniez de façon très concrète quelles sont les premières avancées qu'on a pu noter et quels sont les amendements qui ont été rejetés, pour certains d'entre eux de façon stupéfiante.

Membre de la majorité parlementaire, j'y suis parfaitement à l'aise et loyal mais la parole respectée est une bonne chose quand on fait de la politique. Un certain nombre d'amendements ont été repris par le Groupe et adoptés par la commission saisie pour avis. Je vais reprendre les plus importants :

Un amendement donnant une base légale au comité national d'éthique des abattoirs présidé par mon confrère Jean-Luc Angot. L'amendement n'a pas été repris à l'identique mais a fait mouche dans l'esprit du législateur. Cette base légale donnée à ce comité est extrêmement importante. Il faut qu'il soit inscrit dans notre législation.

Des amendements pour les poules pondeuses élevées en cage produisant des œufs destinés à la consommation. Pour les produits issus des œufs, les choses sont également à l'étude.

Un amendement concerne l'élevage des lapins. Il a été déposé par moi et deux autres députés Frédérique Tuffnell et Olivier Falorni. Le lapin représente 2% de la viande consommée en France mais plus de 10% de la consommation d'antibiotiques. Il y a un problème de santé publique : l'antibiorésistance est une question majeure sur laquelle il va falloir apporter des réponses. Après cet amendement, j'ai reçu un déferlement de coups de téléphone m'indiquant que je n'avais rien compris à la filière cunicole.

J'ai compris que sur une filière où la quantité de viande produite est assez faible, il y a une consommation d'antibiotiques importante avec des conditions d'élevage qui sont particulièrement détestables pour l'animal. Il convient de réfléchir comment imaginer des modes d'élevage différents avec des parcs enrichis pour les lapins. Cet amendement a été validé en commission de développement durable pour avis mais il devra être adopté en commission des affaires économiques pour être voté dans l'hémicycle. C'est un chemin de croix, les choses ne sont pas faites.

Un point important est la volonté d'expérimenter l'abattage mobile qui permet d'éviter le problème du transport qui est parfois une épreuve extrêmement douloureuse pour l'animal. Cet abattage mobile nécessite des dispositions particulières, des organisations menées par les services vétérinaires mais cette expérimentation est un premier point d'ancrage intéressant pour voir de quelle façon on peut limiter le transport et améliorer les conditions d'abattage.

Un certain nombre d'amendements ont été rejetés ou retirés par la commission saisie pour avis et parmi ceux-ci, comme l'a signalé le Président Kieffer, la vidéo dans les abattoirs. Je suis extrêmement surpris sur ce point. J'avais préparé avec Olivier Falorni un amendement dit de repli, si la vidéo dans les abattoirs n'était pas retenue, replions-nous sur l'expérimentation de la vidéo dans des abattoirs volontaires. Imaginez le niveau du repli, qui aurait été probablement moqué au regard des attentes des associations de protection animale et du fait qu'Olivier Falorni, en janvier 2017, avait réussi par une excellente communication à faire passer sa proposition de loi à l'Assemblée nationale. Aujourd'hui on parle d'une loi Falorni mais ce n'est pas une loi. Il faut qu'elle soit votée après le chemin de croix législatif : après l'Assemblée nationale, elle devait passer au Sénat, avant de revenir à l'Assemblée nationale. Imaginez le travail qu'il reste à faire.

Olivier Falorni fait de cette vidéo surveillance un symbole des conclusions de la commission d'enquête parlementaire. Aujourd'hui il se retrouve fort mari et moi également par le rejet de cet amendement et l'amendement de repli, comme si on ne voulait pas entendre parler ou lire le mot vidéo dans aucun des amendements ou aucune ligne du projet de loi. Je pense que c'est une erreur majeure pour les conditions d'abattage des animaux mais aussi pour les conditions de travail des abatteurs. Et politiquement c'est également une erreur majeure et je prédis de la part d'associations de protection animale activistes de vives réactions dans les semaines ou les mois à venir si on évacue purement et simplement cette vidéo dans le projet de loi.

Je le dis calmement, je l'ai dit aussi en commission du développement durable. Ça n'a servi à rien mais j'ai la satisfaction d'avoir dit ce que je pense. Le débat n'est pas fini, il reste les débats dans l'hémicycle. Pour ma part, c'est une erreur pour les raisons évoquées.

Une série d'amendements a été déposée sur le certificat de compétence et la formation continue des abatteurs. Aujourd'hui, ce certificat de compétence n'est pas exigé, il devait l'être depuis 2013, on ne le vérifie pas, probablement pour de bonnes raisons liées à une insuffisance de personnel.

Un amendement sur l'étourdissement préalable, avec des amendements de repli de soulagement post-jugulation si cela devait poser des problèmes à des cultes sachant l'attachement important à cette question. Je rappelle que l'étourdissement peut être réversible et que des pays se sont engagés de façon totalement claire : la Nouvelle Zélande, la Suède, la Norvège, etc. Il y a, dans d'autres pays, des avancées majeures sur cette question.

Un amendement sur le broyage des poussins mâles vivants. Je souhaite qu'il y ait une réflexion menée et des équipements apportés aux élevages avicoles pour permettre le sexage dans l'œuf. Il existe aujourd'hui une technique extrêmement intéressante qui doit permettre, avec une fiabilité de 95 chances sur 100, le sexage d'œufs de poule par deux techniques différentes, ce qui éviterait le broyage de 50 millions de poussins par an. Une réflexion devrait être menée avec les filières de foie gras pour éviter le broyage équivalent des oisons femelles et des canetons femelles (puisque dans la filière du foie gras ce sont les femelles qui sont broyées).

Autre amendement sur le transport des femelles gestantes. Je souhaite que ce soit à partir du dernier tiers de la gestation, donc trois mois, qu'on ne puisse plus transporter une femelle bovine gestante en vue d'un abattage.

Voilà l'essentiel de ces amendements. Ces sujets sont pris en main, ils sont partagés, en particulier par le Groupe d'études sur la condition animale que j'ai la chance et l'honneur de présider qui compte 39 députés dont Cédric Villani, particulièrement sensible à ces questions. C'est important d'avoir autour de nous, des associations, des vétérinaires, des partenaires, des gens qui sont à la fois des références intellectuelles et médiatiques, comme Laurence Parisot, Louis Schweitzer, Frédéric Lenoir.... C'est important de travailler avec ces personnes parce qu'elles ont un potentiel médiatique important et sont des autorités morales dans l'opinion politique ou économique. Ce sont des personnalités avec lesquelles il faut absolument s'entendre mais cela est déjà parfaitement fait par l'OABA.

Il y avait eu deux réunions de ce Groupe menées à ce jour. Une première réunion d'audition avec quatre associations welfaristes : OABA, LFDA, CIWF et Welfarm. Il m'a semblé important de les auditionner rapidement dans le cadre de ce projet de loi. Puis plus récemment, c'était l'audition de l'Inra avec des personnes qui travaillent sur ces questions depuis de nombreuses années et que je remercie pour leur présence à l'Assemblée nationale il y a quelques jours.

Frédéric Lenoir a parlé au début de cette réunion de l'OABA avec sa sincérité, avec sa foi et ses convictions. Je suis en contact étroit avec lui. On va organiser à l'Assemblée nationale un colloque le 28 juin, qui concernera l'amélioration du bien-être animal en élevage par la libération de l'information. Ce colloque arrive peut-être un peu tard par rapport au projet de loi mais il faut rester optimiste. Nous n'arriverons pas, sous ce quinquennat, à faire des révolutions qui ont été tentées sur ces questions du bien-être animal ou de la condition animale et qui ont toutes été avortées ou arrêtées en cours.

Je suis un vétérinaire, avec son côté pragmatique et concret, n'en déplaise à certains. Je pense que sur ces questions de bien-être animal et de la condition animale, comme le dit Frédéric Lenoir, nous y arriverons en dialoguant, en étant au contact des associations, du terrain, des acteurs et des éleveurs, en permettant de petites évolutions. Il faut qu'on avance avec de petites évolutions réussies plutôt que de grandes révolutions ratées. C'est comme cela qu'on y arrivera.

J'ai rédigé une note pour le Président de la République, il l'a lue, je le sais. Cette note a été lue par Nicolas Hulot, un ministre particulièrement sensible à ces questions. Il y a des choses qui vont se passer dans les semaines qui viennent. Il y a la volonté de la part d'Emmanuel Macron et de Nicolas Hulot de travailler sur ces questions. Il y aura peut-être une grande consultation citoyenne pour bien recadrer les problèmes, pour être bien clair avec ce qu'attendent les citoyens. Des annonces seront faites, il faut être optimiste, je prendrai ma part à ce travail en tant que président du Groupe d'études, j'y mettrai toute mon énergie mais tout cela sera particulièrement fructueux quand on se sent aidé, porté par les associations. Les ONG, les vétérinaires ont un rôle majeur à jouer, parce que cela me semble tellement en rapport avec les attentes de la société, que de ne pas prendre en compte ces questions à bras le corps, avec cette légitimité, serait une grande erreur.

Je compte sur l'OABA pour m'aider dans ce travail et sur tous les vétérinaires, sur vous tous les membres de cette belle association, je vous remercie de m'avoir écouté.

Palmarès de l'OABA



Chaque année, nous avons le plaisir de distinguer et de récompenser des personnalités qui ont apporté une contribution exceptionnelle à la protection des animaux

Médaille d'honneur de l'OABA

remise à Madame Elisabeth Hardouin-Fugier

Comme chaque année, nous avons le plaisir de distinguer et de récompenser des personnalités qui ont apporté une contribution à la cause animale. Nous avons le plaisir, cette année, de remettre la médaille d'honneur de l'OABA à Madame Elisabeth Hardouin-Fugier et à Monsieur Pierre Le Neindre.

Présentation de Madame Elisabeth Hardouin-Fugier par le Docteur Jean-Pierre Kieffer

Elisabeth Hardouin-Fugier est Professeur honoraire d'Histoire de l'art à l'université Jean Moulin de Lyon. Elle est l'auteur d'une trentaine d'ouvrages dont plusieurs sur les rapports entre l'homme et l'animal. Elle étudie notamment l'entrée de l'animal dans le droit et plus particulièrement dans le droit allemand. Elle a publié plusieurs livres consacrés à la cause animale dont un où elle dénonce la corrida (*La corrida de A à Z*). D'autres livres sont consacrés à l'histoire de la peinture et parfois elle associe les deux sources d'inspiration comme avec le livre *Le peintre et l'animal au 19^e siècle*.

Son dernier livre est consacré à l'abattage animal. Dans *Le coup fatal*, elle nous livre une étude extrêmement documentée et illustrée sur l'histoire de l'abattage des animaux à travers les civilisations, de la préhistoire aux derniers scandales dans les abattoirs en France. Son livre accorde une place importante aux méthodes d'étourdissement et à l'insensibilisation des animaux.

Elle s'attache particulièrement à ce qui s'est joué dans les traditions du judaïsme et de l'islam où l'abattage rituel joue un rôle structurant. Elle analyse avec précision les textes fondateurs du kasher et du halal. Elle étudie l'évolution du modèle gréco-romain et la rupture introduite par le christianisme avec l'abolition du sacrifice animal. *Le coup fatal* est un livre essentiel, de près de 500 pages, pour connaître l'histoire de l'abattage animal et mieux comprendre son évolution et les questionnements moraux qu'il suscite.

Elisabeth s'est engagée très tôt dans la lutte contre la souffrance animale, aux côtés de l'OABA et d'autres organisations de protection des animaux. Nous sommes très heureux de récompenser son livre et son engagement pour la cause animale en lui remettant la médaille d'honneur de l'OABA.

Intervention de Madame Elisabeth Hardouin-Fugier

C'est la première fois de ma vie qu'on me dit que j'ai bien travaillé. J'exagère un peu, mais dans cette optique et pour cette cause, ça me touche énormément.

Je vais vous raconter comment j'ai eu l'idée de ce "petit bouquin".

Un jour j'étais dans l'autobus en direction du supermarché à Lyon, à la Confluence, pour voir une étudiante et tout d'un coup je vois une affiche "du pré à l'assiette" sur 60 mètres de long. Je fais arrêter le bus, je descends et j'ai eu une révélation extraordinaire : qu'est-ce qui se passe de l'un à l'autre, qu'est ce qui arrive, comment cela se fait ?

J'ai travaillé et j'ai vu que l'ethnologue Leroi-Gourhan appelait chaîne opératoire des opérations isolées qui en elles-mêmes n'avaient pas de sens (par exemple "amener l'animal") mais qui réunies concordent et s'accordent et se soutenaient pour aboutir à un fait précis. J'ai donc eu le plan de mon ouvrage, ce n'était plus une lubie.

La deuxième étape : Colette Méchin, ethnologue à Strasbourg, se demandait comment personne n'a pensé à "*l'abattage si barbare, si émouvant du porc, raconter la tuerie du bœuf, dire la difficulté de tuer sa chèvre*" était un préjugé mal séant. Je me suis dit que mon livre ne serait pas "mal séant" mais séant et de peu d'importance.



Et puis une phrase de trop, faudra-t-il appeler au secours les archéologues de la préhistoire pour les connaître ? Me voilà deux ans de plus mobilisée, parce que j'aimais bien la préhistoire que je ne connaissais pas. Les choses ont énormément évolué en préhistoire, à la suite des techniques extravagantes qu'on emploie. Les chercheurs s'occupent toujours de la mise à mort et la grande réussite c'est d'avoir trouvé un crâne et l'objet authentique pour trouver la cause et l'effet rassemblés. Mon étude se trouve allongée de deux ans à plus quatre (je comptais mon âge 82, 83, 84...)

Enfin la dernière étape qui m'a mobilisée, comme tout bon chercheur, j'ai cherché s'il y avait des études sur l'abattage. Je tombe sur un livre allemand, une thèse non publiée, non traduite portant sur le sujet de l'abattage égyptien, et je reprends pour trois ans de travail. Cela a fait sept.

Une maquette d'un intérieur égyptien vaut la peine de traverser l'Atlantique pour la voir. Elle est au Metropolitan Museum, c'est ce qu'il y a sur la couverture, on voit bien l'abattoir, Meketre était le grand gérant des troupeaux du pharaon, 2000 ans avant Jésus Christ. On voit très bien sur cette maquette un petit abattoir. Il est normalisé parce qu'il y a des scribes qui écrivent tout. Il y a des petites boutiques au fond, on voit les trois entrées, la viande qui sèche et une orientation extrêmement calée. Cette maquette est reproduite sur la couverture de mon livre "Le coup fatal".

Voilà comment j'ai été enfermée là-dedans. J'ai trouvé ensuite beaucoup d'images dont certaines sont proprement terrifiantes. La grande peinture de Erro, peintre très productif, montre sur une toile des hommes hyper armés, hyper scientifiques, avec des avions dans le ciel. Ils arrivent dans un marécage de bêtes, ils ont tué les poissons, vidé la mer. Une chose est sûre, les combattants vivants ne le seront plus dans quelques instants. C'est un va et vient entre la tuerie, l'abomination de la destruction et la mort.

On a beaucoup milité pour la cause animale et voici la grande question que tout le monde se pose. Le "fièrement hallal" que l'on a pu voir sur les affiches dans les rues n'est pas dans mon livre, mon éditeur s'y est opposé. J'ai de très belles images grâce à lui et il avait raison, il a un peu remanié mon manuscrit parce que j'ai parfois la plume un peu libre... Tout le monde a en mémoire la façon dont l'OABA a pris part à cette énorme campagne pour dénoncer l'abattage sans étourdissement.

J'ai essayé de faire ce livre de façon extrêmement documentée, de manière à fournir un instrument de travail aux personnes qui voulaient savoir quelque chose ou trouver ce qu'ils cherchaient.



Médaille d'honneur de l'OABA

remise à Monsieur Pierre Le Neindre

Présentation de Monsieur Pierre Le Neindre par Maître Alain Monod

Pierre Le Neindre est docteur en éthologie, chercheur à l'Inra, spécialiste du bien-être animal. Il est l'auteur de nombreuses publications sur les relations homme-animal. Il a coordonné des rapports d'expertise collective qui font référence sur les douleurs animales et sur la conscience animale.

En 2009, à la demande des ministres chargés de l'Agriculture et de la Recherche, il coordonne une expertise scientifique sur la perception de la douleur par l'animal. Ce travail a mobilisé de nombreux chercheurs de différentes disciplines et repose sur plus d'un millier d'articles scientifiques et rapports internationaux. Il avait pour but de comprendre les composantes de la douleur et les moyens de la réduire, voire supprimer.

Certains systèmes d'élevage augmentent les risques de douleur du fait en particulier de la limitation de l'espace, du confinement dans un environnement pauvre. Certaines interventions sont extrêmement douloureuses lorsqu'elles sont pratiquées sans analgésie pour répondre à des contraintes d'élevage. C'est le cas des coupes de queue et de la castration des porcelets ou du débecquage des volailles, toutes ces mutilations étant pratiquées à vif. La douleur induite pourrait être supprimée par des méthodes alternatives.

La douleur au moment de l'abattage, pratiqué avec ou sans étourdissement, a également fait l'objet d'une analyse complète. Elle montre l'intérêt de l'étourdissement pour une insensibilisation de l'animal, alors que l'abattage sans étourdissement n'entraîne une perte de conscience qu'après un temps variable pouvant atteindre jusqu'à 14 minutes chez des bovins. Des chiffres qui apportent des arguments scientifiques au recours à l'étourdissement des animaux.

En 2017, une nouvelle expertise scientifique coordonnée par Pierre Le Neindre était publiée par l'Inra. Elle porte sur la conscience animale, un sujet de recherche et de réflexion tant pour les philosophes que pour les scientifiques. La conscience animale : un vaste sujet que nous demandons à Pierre Le Neindre de bien vouloir nous expliquer.

Intervention de Monsieur Pierre Le Neindre

Je suis honoré par la reconnaissance dont je bénéficie aujourd'hui. Cette distinction me touche tout particulièrement car elle m'a été annoncée par votre président, Jean Pierre Kieffer, que j'apprécie depuis de nombreuses années. Pendant ces années, j'ai pu suivre le travail de l'OABA en ayant eu l'opportunité de rencontrer à plusieurs reprises Madame Gilardoni.

Je vais essayer de vous faire comprendre pourquoi ce moment est particulier pour moi en mettant en avant deux aspects qui nous concernent et auxquels je crois nous adhérons ensemble :

- Le premier porte sur l'importance de toujours revenir vers les animaux pour essayer de comprendre de façon scientifique ce qui est important pour eux.
- Le second est l'importance de notre vie commune avec les animaux.

Je suis un scientifique qui a laborieusement labouré dans le champ de l'éthologie appliquée.

J'ai pendant ma carrière acquis des connaissances sur les relations entre les mères et les jeunes, travaillé sur les relations entre l'homme et l'animal et enfin sur le bien-être des veaux de boucherie. En dehors du dernier dossier, vous remarquerez que j'ai travaillé sur des aspects positifs et en particulier sur les relations entre les individus que ces individus soient des animaux, la mère et son jeune, ou des hommes et des animaux.

Je crois possible de rechercher pour les animaux un monde où ils peuvent exprimer leur désir de vivre, comme Frédéric Lenoir le décrit dans son livre sur Spinoza, plutôt que sur la coercition et la privation.

J'ai, avec des chercheurs près de moi, dont Alain Boissy, Xavier Boivin, Isabelle Veissier et Claudia Terlouw, fait le pari qu'il est possible d'accéder au monde mental des animaux. Au-delà de la maladie et des blessures, il est possible de déceler, parfois avec difficulté du fait de notre "myopie" humaine, ce qui est important pour eux. Cette démarche s'est concrétisée en particulier dans deux expertises collectives de l'Inra.

La première expertise a porté sur la douleur.

Un collectif de 20 chercheurs de différentes origines disciplinaires (dont des éthologues, neurobiologistes, zootechniciens, sociologues, historiens et philosophes) a travaillé ensemble.

Nous avons mis en évidence des pratiques douloureuses dans les différents types d'élevage. Cela ne concerne pas seulement la mise à mort mais également des pratiques mutilantes comme la castration, l'écornage, le débecquage et j'en passe.

Cela concerne également de façon moins visible les conséquences de choix de conduite, en particulier de logement, d'alimentation et de sélection génétique. Cette mise à plat montre qu'il est nécessaire de prendre un peu de recul pour remettre en perspective les optimums économiques et les conditions de vie des animaux.

Les animaux ne sont pas que des muscles en croissance ou des pis en production... Les animaux ont un cerveau. Ils ressentent des plaisirs et des déplaisirs. Cette analyse n'a cependant pris un sens qu'en proposant des solutions pour limiter les douleurs. Il est évident que tout le monde n'a pas adhéré à ce message :

- Certains mettaient en avant les conséquences économiques négatives de modifications des pratiques. Nous leur avons répondu qu'il ne faut pas mélanger les champs économiques et scientifiques.
- D'autres avaient une démarche plus tranchée en proposant de supprimer toutes les contraintes imposées aux animaux. En clair on jette le bébé avec l'eau du bain. Pour supprimer les douleurs on supprime la vie, ce qui d'un point de vue logique se tient. Cependant pour moi la vie est une suite de réponses à des défis. Il ne faut pas qu'elle broie les individus mais la possibilité d'agir pour ses désirs est pour nous aussi important que l'obtention de l'objet du désir. Le livre de Frédéric Lenoir sur Spinoza est à ce sujet très éclairant même s'il porte d'abord sur les humains.



La seconde expertise a porté sur la conscience.

Notre postulat de départ est que la clé de l'analyse des conditions de vie des animaux est la façon dont les animaux ressentent la situation qu'ils vivent et non la situation elle-même. D'ailleurs, tout le monde comprend qu'un animal anesthésié pourrait être mutilé sans qu'il souffre car il n'en est pas conscient. C'est le principe de l'anesthésie des humains. Pour comprendre cette idée du ressenti des animaux il nous fallut prendre à bras le corps la question de la conscience qu'ils vivent de la situation, c'est-à-dire de leurs états mentaux avec leurs capacités cognitives mais aussi leurs sentiments.

La conscience est pour nous la connaissance que l'animal a de lui-même, de ses connaissances et de son environnement. Tous les animaux, du corail au chimpanzé n'ont pas les mêmes compétences, mais ils en ont. Ce n'est pas à dire qu'ils ont les mêmes compétences que l'humain, mais ils en ont. Cette démarche a fait l'objet de vives critiques de tout bord :

- De la part de certains qui considèrent que la conscience n'est pas un objet scientifique légitime car il part d'une démarche anthropomorphique. Je pense que l'empathie pour les animaux n'est pas contradictoire avec une démarche scientifique qui suppose de confronter une hypothèse avec le terrain et de faire admettre les résultats par les pairs.
- De la part de certains qui considèrent que l'univers mental phénoménologique des animaux est hors de notre portée. Ils concluent qu'on peut l'ignorer en faisant soit "au mieux" en partant de notre point de vue humain. Soit c'est la bienveillance dans son sens restreint, soit n'accepter aucune contrainte humaine parce que nous ne savons pas comment elles sont ressenties. Ceci conduit à la suppression des contacts entre les hommes et les animaux et donc de toutes les formes d'élevage.

J'ai également participé pendant plus de 20 ans à des groupes d'experts pour éclairer les décisions publiques aux niveaux européen et français. Ce travail est silencieux. Il conduit à éclairer les pouvoirs politiques en particulier en leur explicitant les concepts et les outils et éventuellement en proposant des solutions mais les décisions sont toujours de leur ressort. Les rapports produits sont publiés sur des sites ouverts mais j'avoue qu'ils ne sont pas souvent d'un abord aisé. Je peux citer des rapports qui à mon avis ont eu une certaine influence sur les décideurs :

Européen

- Le bien-être des veaux. Après ce rapport des changements importants dans l'élevage des veaux de boucherie ont été décidés par la commission européenne
- Les conditions microclimatiques de transport des animaux. Le rapport a conclu sur les effets néfastes des transports de longue durée. Il a conduit à la mise en exergue des résultats plutôt que les moyens. Peu importe le nombre de ventilateurs dans le camion si on ne contrôle pas les conditions microclimatiques
- Les conséquences négatives de l'injection d'hormones de croissance aux vaches laitières et son interdiction en Europe
- Les conséquences du clonage des veaux

Français (avec l'ANSES et toutes les personnes avec qui j'ai passé de bons moments intellectuels)

- Les analyses des guides de bonnes pratiques à l'abattoir en insistant sur les contrôles
- La préparation d'un texte de référence pour définir le bien-être animal et concepts associés

Pour moi, le premier message important est d'attacher de l'importance aux connaissances scientifiques. Certains pensent qu'elles sont inutiles car tout serait relatif et ne serait que jeu social et de pouvoir. Seules les conséquences économiques seraient pour certains valides. Je crois que cette conception est une erreur.

Le second aspect qui me paraît important est celui de notre vie commune avec les animaux qui est également une préoccupation forte de l'OABA.

Je commencerais par une anecdote, une leçon de vie qui m'a été donnée par un oncle éleveur de postiers bretons dans ma Basse-Bretagne il y a bien longtemps. Je pleurais car une vieille jument partait à l'abattoir. Mon oncle m'a dit "ne pleure pas car la récompense de cette jument est la pouliche qui gambade dans le pré".

Les animaux, et en particulier ceux de la ferme que j'ai pratiqués, bovins, ovins, équins sont pour moi un lien avec la nature dans laquelle je suis partie prenante. Je suis également ornithologue, observant les oiseaux sur les grèves autour de chez moi. Mais c'est avec les animaux de ferme que j'ai eu le plus de liens affectifs.

L'élevage ne se limite pas à la mise à mort, même si elle fait partie du cycle. J'ai suivi des bovins non seulement en Bretagne mais également dans les monts d'Auvergne avec des gens qui vivaient leurs relations avec les bovins. Ce n'est pas Jean Marie Chupin qui niera cette connivence entre les éleveurs et les animaux, lui qui m'a servi de mentor sur bien des aspects.

La mise à mort est inéluctable mais ce que nous devons faire est de limiter les souffrances occasionnées. C'est ce j'espère avoir fait au cours de ma carrière. C'est encore ce que nous essayons de faire dans le cadre du comité national d'éthique des abattoirs présidé par Jean Luc Angot que j'accompagne dans ce travail. Ce comité doit proposer des pistes de progrès consensuelles entre les différentes parties prenantes, dont l'OABA, en n'évitant aucun des sujets qui fâchent. J'espère que ces pistes de progrès seront effectivement identifiées et qu'elles seront prises en compte par les pouvoirs politiques.

La vie avec les animaux m'a donné un sens à la mienne et permis et de sentir une partie de cette nature. Je ne comprends pas l'extraction de certains de la nature se plaçant au-dessus ou à côté. A mon sens ils ne vivent plus avec les animaux, s'ils les ont jamais regardés. Pour cela aussi j'adhère à votre projet, celui de l'OABA. Il me paraît légitime et constructif.



Conférence



Docteur Jean-Luc Angot

Inspecteur général de la santé publique vétérinaire
Président du Comité national d'éthique des abattoirs

Conférence

Jean-Luc Angot, Président du Comité national d'éthique des abattoirs

Présentation du Docteur Jean-Luc Angot par le Docteur Jean-Pierre Kieffer

Nous avons l'honneur d'accueillir le Docteur Jean-Luc Angot, Inspecteur général de la santé publique vétérinaire, récemment nommé président du Comité national d'éthique des abattoirs.

Je le remercie tout particulièrement de sa présence, cette année encore, à notre assemblée générale. Il a de nombreuses fois participé à nos réunions, en particulier en 2011 pour les 50 ans de l'OABA et en 2015 pour les 50 ans de notre reconnaissance d'utilité publique. A chaque fois, il s'exprimait au nom du ministère de l'Agriculture.

La création du Comité national d'éthique des abattoirs était contenue dans la proposition de loi Falorni. Ce comité a été mis en place par voie réglementaire dès janvier 2017. Il réunit des professionnels, des chercheurs, des parlementaires, des membres de l'administration et des associations de protection animale, dont bien évidemment l'OABA.

La première réunion s'est tenue en septembre sous la présidence de Jean-Luc Angot et la vice-présidence de Pierre Le Neindre. Les réunions se suivent depuis avec une fréquence d'une réunion tous les mois. Je dois témoigner de la volonté de dialogue entre les participants et de la libre expression de chaque intervenant. L'OABA fonde de grands espoirs dans les travaux de ce comité.

Intervention de Jean-Luc Angot

Je remercie l'OABA de m'accueillir lors de cette assemblée générale. C'est toujours avec beaucoup de plaisir que je participe à ces réunions, soit comme auditeur, soit comme intervenant pour représenter la Direction générale de l'alimentation du ministère de l'Agriculture et aujourd'hui pour représenter ce nouveau comité national éthique des abattoirs.

Un peu d'histoire sur la mise en place de ce comité. Je ne vous rappelle pas la diffusion d'images qui a eu le mérite de poser la question des problématiques de l'abattage et du respect de la protection animale en abattoir. Ensuite une commission d'enquête parlementaire a été mise en place avec Olivier Falorni.

Une première proposition consistait en la création d'un comité national d'éthique des abattoirs, pour rassembler autour de la table tous les partenaires concernés : les professionnels, les associations de consommateurs, de protection animale, l'administration, également les parlementaires, les représentants des cultes, les chercheurs.

Ensuite il y a eu la fameuse proposition de loi Falorni qui n'est pas venue à terme puisque qu'elle s'est arrêtée au Sénat en fin de législature. Les deux mesures phares de ce projet étaient la mise en place de ce comité et l'installation de la vidéosurveillance.



Même si cette loi n'a pas été promulguée, le ministre de l'Agriculture de l'époque, Stéphane Le Foll avait souhaité mettre en place ce comité national sans base législative. C'est pourquoi, au tout début de l'année 2017, il a été prévu sa création en l'insérant au sein d'une structure qui existait déjà le Conseil national de l'alimentation. Considéré comme le parlement de l'alimentation, le CNA est présidé par un ancien ministre Guillaume Garot qui a notamment beaucoup œuvré sur le problème du gaspillage alimentaire.

Dans son mandat, il est inscrit que c'est un lieu où l'on doit débattre de l'évolution de la réglementation et de la législation en matière d'abattage, en vue d'améliorer la protection animale et de suivre sa mise en œuvre. Mais le mandat ne se réduit pas à cette nécessité de faire évoluer les textes et faire évoluer les pratiques. C'est une instance de dialogue sur le moyen et le long terme en matière, à tous de s'approprier cette problématique.

Comme tout groupe de concertation du CNA, notre feuille de route est de publier en fin de concertation un avis avec un certain nombre de recommandations. On souhaite avoir un nombre relativement réduit de recommandations. Je me souviens d'avis du CNA avec 70 recommandations impossibles à mettre en œuvre et sans indication de priorité. Notre souhait est d'aboutir à une dizaine de recommandations qui soient opérationnelles et très concrètes.

Il peut y avoir des sous-recommandations, on peut décliner un certain nombre d'actions, puis proposer ces recommandations aux différents ministres, puisque le CNA n'est pas uniquement sous la tutelle du ministre de l'Agriculture, mais aussi du ministre des Finances, de la Santé et prochainement du ministre de la Transition écologique. Cela permet d'assurer une bonne coordination et d'éviter les guerres de clocher qui peuvent parfois exister entre ministères.

Publication d'un avis et de recommandations : l'objectif est de le faire pour le début de l'année prochaine, et l'on souhaite être entendu pour que les différents ministres concernés puissent mettre en œuvre un plan d'action, faire évoluer éventuellement la réglementation et prendre un certain nombre de mesures en matière d'amélioration de la bientraitance animale en abattoir.

Le comité de pilotage a un président (j'assume ces fonctions), un vice-président, Pierre Le Neindre, assisté par le secrétariat interministériel du CNA Karine Boquet, vétérinaire et Marion Bretonnière-Le Dû, sociologue et chargée d'études. Une cinquantaine de structures sont représentées. La première réunion s'est tenue en septembre 2017, nous en sommes à la huitième réunion.

L'administration est présente avec la DGAL, le bureau des abattoirs et le bureau de la protection animale avec Laure Paget ici présente. Je souhaite faire un petit clin d'œil à Gilles Quinet que je considère comme un des mentors des services vétérinaires. Les différentes structures

sont les associations de consommateurs, les organisations de protection animale, les producteurs agricoles, les représentants de la transformation, de la distribution, de la restauration, les syndicats des salariés, l'Inra et l'Anses, les organisations vétérinaires (syndicats, ordre), les professionnels des abattoirs, la filière viande (Interbev et Inaporc), les instituts techniques (Idele, Ifip...), les cultes (culte musulman, culte israélite) et des invités permanents.

Pour les associations de protection animale, on a bien entendu l'OABA et je remercie Jean-Pierre Kieffer et Frédéric Freund de participer assidûment et activement à tous les travaux de faire évoluer la discussion de façon très positive, CIWF, Welfarm, LFDA, la Fondation Brigitte Bardot, la SPA. Toutes ces associations sont représentées dans le Cnopsav. Les associations L214 et Afaad ne sont pas présentes, mais nous avons eu avec Pierre Le Neindre des rencontres individuelles avec elles très utiles que nous avons restituées lors d'une réunion du Comité.

Cela représente beaucoup de monde et il y a une très bonne assiduité. Les réunions se tiennent une fois par mois jusqu'à la fin de l'année 2018 et ce sont toujours les mêmes personnes qui représentent les mêmes structures, ce qui permet de forger un esprit de groupe.

Il est très important que l'on puisse avoir les salariés, car à côté du bien-être animal il y a aussi le bien-être du personnel des abattoirs, que ce soient les ouvriers d'abattoir, les agents des services de l'Etat qui sont au contact de ces animaux et du personnel de l'abattage. Lors d'une séance spécifique, on a entendu des témoignages très intéressants : il y aura certainement des choses à améliorer dans ce domaine en matière du bien-être des employés dans les abattoirs.

Nous avons eu des rencontres avec des structures qui ne sont pas membres. Des représentants du secrétariat interministériel ont fait des déplacements sur le terrain pour voir comment se passaient les choses en abattoir. A partir du mois d'octobre, nous travaillerons sur l'avis et les recommandations.

Nous avons eu un certain nombre de réunions thématiques pour que tous les participants puissent bien s'approprier tous les éléments et qu'ils puissent avoir une connaissance commune de ce qu'est un abattoir notamment par les associations de consommateurs.

Nous avons invité des philosophes (Péluchon, Wolf), des questions éthiques ont été abordées. Un état des lieux sur la douleur et la conscience animale (Pierre Le Neindre) sur la réglementation (Laure Paget) ont été dressés.

Nous venons de commencer à travailler dans des sous-groupes pour réfléchir en commun :

- La cartographie et le maillage territorial (en particulier question des abattoirs mobiles)
- La réglementation et les guides de bonnes pratiques. Il faut avoir une approche comme pour l'hygiène alimentaire avec une responsabilisation des professionnels et un Etat qui est là pour vérifier que les choses fonctionnent bien. Les professionnels sont responsables en hygiène alimentaire tout comme en bien-être animal. Il faut mettre en place des audits internes, des auto-contrôles, de la certification ou de l'audit externe par des organismes tiers comme le fait l'OABA
- La communication et l'information
- La formation et le tutorat avec le certificat de compétence

Les prochaines thématiques seront sociologiques. Au mois de mai sera abordé l'abattage rituel avec l'intervention du culte musulman et du culte israélite, suivi d'un débat. Lors de ces réunions il y a les présentations pour que chacun ait le même niveau d'information suivies d'un débat avec des échanges et les conclusions que l'on peut en tirer.

Le CNA a fait un certain nombre de propositions d'amendements et en particulier un amendement véhiculé par des parlementaires mais qui émanait d'une position du CNA : introduire le Comité dans la loi qui découlera des Etats généraux de l'alimentation, comme c'était le cas dans la proposition de loi Falorni. L'article 13 du projet de loi traite du bien-être animal. Il est prévu de considérer que la maltraitance comme un délit dans le transport et dans les abattoirs, une augmentation du niveau des sanctions (de 6 mois à un an de prison et de 7500 € à 15000 €) et de permettre aux associations de protection animale de se porter partie civile. L.Dombreval a indiqué quelles étaient les propositions d'amendements à cet article.

C'est un mandat qui va déboucher sur un avis avec des recommandations, mais il est important qu'on puisse effectuer un suivi des actions qui seront mises en œuvre et de maintenir l'existence de ce comité afin de pouvoir vérifier l'efficacité dans le temps. Je souhaite vraiment que ce comité, qui n'a pas d'assise législative, puisse continuer à travailler.

Jean-Pierre Kieffer m'a demandé de parler des Comités locaux d'abattoirs qui ont un peu la même fonction de dialogue que le comité national, mais là au niveau de chaque département sous l'égide des préfets. Actuellement la DGAL fait un bilan des remontées de ces comités locaux.

Je tiens à saluer la participation de l'OABA, malgré les ressources limitées, dans plus d'une cinquantaine de départements et de régions. Les principaux thèmes abordés sont le bilan des inspections, la transparence, la vidéosurveillance, les abattoirs mobiles, l'abattage rituel, la formation, le manque d'attractivité des postes, la communication, l'abattage d'urgence et abattage à la ferme, les transports d'animaux vivants, sujets évoqués également dans le comité national.

On constate une très bonne ambiance de travaux, de dialogue afin de pouvoir émettre des recommandations applicables. Certaines seront peut-être anticipées si certains amendements passent avec la loi EGA. Il n'y a pas toujours besoin de changer un texte, il peut y avoir une évolution des bonnes pratiques et des mentalités.

C'est pour cela que l'on souhaite que le comité national et les comités locaux soient pérennes pour avoir une enceinte de dialogue dans le temps, afin de faire avancer la cause animale.

Je souhaite remercier l'OABA qui est certainement une des associations les plus actives et constructives dans ces comités. Je souhaite beaucoup de résultats positifs et je vous remercie pour votre implication.

Le directeur Frédéric Freund exprime les remerciements au nom de l'OABA.



Prix de thèse 2018



Remise du Prix de thèse à Margot Couvry

Prix de thèse vétérinaire

Comme chaque année, nous avons le plaisir de remettre un Prix de thèse. Je demande à Audrey Groensteen de bien vouloir remettre avec moi ce Prix à notre consœur Margot Couvry. Audrey avait été lauréate du Prix de thèse 2014. Je lui laisse le soin de vous présenter cette thèse.

Présentation de la thèse de Margot Couvry par le Docteur Audrey Groensteen

Madame Jacqueline Gilardoni, fondatrice de l'OABA, avait toujours souhaité encourager des travaux scientifiques sur la protection des animaux. C'est la raison pour laquelle nous avons donné son nom à ce prix de thèse que l'OABA décerne.

Des actes de maltraitance et de cruauté ont été révélés par des caméras cachées mises en place dans certains abattoirs de France. Les vidéos diffusées sur les réseaux sociaux ont été reprises par la télévision, leur assurant une large diffusion. Ces images inacceptables révélaient de graves dysfonctionnements tant au niveau des opérateurs qu'au niveau des agents de contrôle visiblement absents aux postes sensibles de la chaîne d'abattage. Ces images ont permis d'éveiller l'intérêt de certains parlementaires qui ont mis en place une commission d'enquête parlementaire et ont déposé une proposition de loi sur le respect de l'animal en abattoir. Cette proposition de loi bien qu'adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale n'a pas eu de suite législative.

Nous récompensons l'année dernière le député porteur de cette proposition de loi, Olivier Falorni, en lui remettant notre médaille d'honneur.

Cette thèse explique les causes du non-respect de la réglementation sur la protection animale et de la maltraitance, du poste de bouverie au poste de mise à mort des animaux. Margot Couvry soulève les problèmes de la formation insuffisante des opérateurs, l'inspection officielle non continue du poste de mise à mort, le manque de sanctions dissuasives prises et les cadences difficiles à tenir.

Margot Couvry analyse aussi les solutions possibles : le contrôle vidéo, la formation pratique venant compléter la formation uniquement théorique actuellement et l'application plus ferme des sanctions.

Ce travail est très documenté et particulièrement d'actualité avec le projet de loi issu des Etats généraux de l'alimentation qui viendra prochainement en discussion. Ainsi, cette thèse mérite bien le prix qui lui est remis.

Thèse du Docteur Margot Couvry

Intervenants dans les abattoirs. Quelle responsabilité vis-à-vis de la protection animale ?

Je vous remercie de me décerner le Prix de thèse de l'OABA et suis très honorée.

Bien-être animal ou protection animale ?

Tout d'abord j'aimerais vous parler de deux expressions que l'on utilise en abattoirs : le bien-être animal et la protection animale. Quel terme utiliser dans le contexte si particulier de l'abattoir ?

Le bien-être animal est défini selon cinq libertés fondamentales :

- Absence de faim ou de soif
- Absence de stress
- Absence de douleur
- Absence de peur ou de détresse
- Exprimer des comportements naturels

On se rend compte que ce terme est inadapté à l'abattoir où on ne parle pas de bien-être mais de la fin de l'être. J'ai utilisé l'expression "protection animale" qui est définie par le Règlement 1099/2009 : les mesures nécessaires pour éviter la douleur et autant que possible la détresse et la souffrance des animaux.

Objectifs : respecter la protection animale

J'ai essayé de comprendre les objectifs pour respecter la protection animale lors des différentes étapes, surtout à l'étape aussi importante qu'est l'étourdissement. Je me suis intéressée à l'abattage avec étourdissement des bovins et tout particulièrement à cette phrase du règlement : *"toute douleur, détresse ou souffrance évitable est épargnée aux animaux lors de la mise à mort et des opérations annexes"*. L'objectif de ma thèse est plutôt welfariste et non abolitionniste.

Pour que le respect de la protection animale soit adopté en abattoirs :

- Il ne faut aucun signe de la conscience entre la fin de l'étourdissement et la mort
- Il faut la garantie de la mort avant la poursuite des opérations

J'ai analysé quels sont les facteurs de risque qui pourraient empêcher que ces objectifs soient respectés et quelles seraient les responsabilités des différents intervenants à l'abattoir, de l'exploitant de l'abattoir, des opérateurs, du RPA (responsable protection animale) et l'inspection des services vétérinaires.

Les abattoirs

Il existe deux types d'abattoirs :

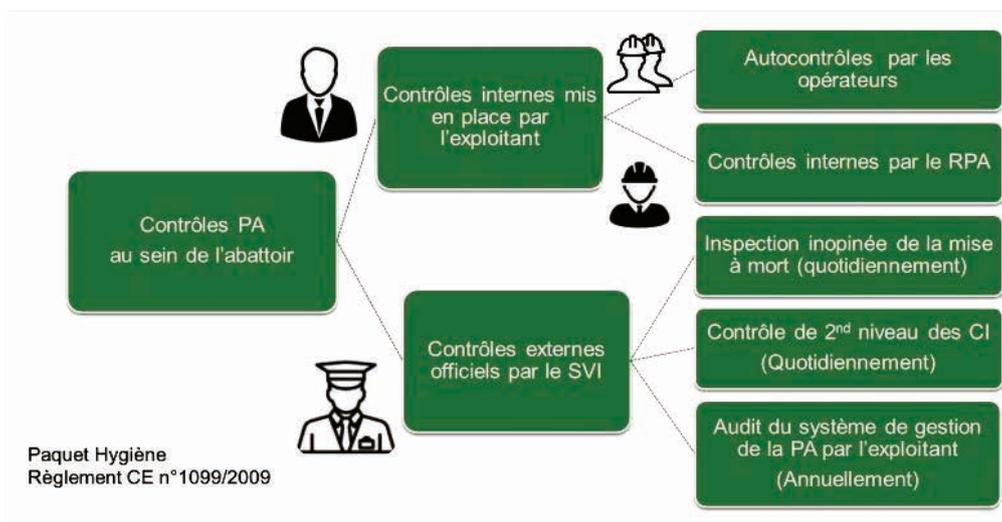
- **Les abattoirs publics** (ou municipaux) appartiennent à une commune et sont mis au service d'une collectivité, ce sont de petits abattoirs qui peuvent connaître des problèmes de budget, avec des chaînes d'abattage multi espèces avec parfois du matériel mal adapté.
- **Les abattoirs privés** appartiennent à de grosses entreprises privées, ce sont de gros abattoirs où le problème est lié aux cadences mais le point positif de ces abattoirs est d'avoir des chaînes d'abattage mono espèce avec du matériel adapté à chaque espèce abattue.



Les opérateurs

On se rend bien compte qu'il existe un risque d'actes de maltraitance et de non-respect de la réglementation de protection animale lorsque les opérateurs ressentent un mal-être au travail. On comprend que le contexte est difficile : mises à mort massives, horaires particuliers, écarts de température, environnement bruyant, malodorant et un travail à la chaîne qui entraîne des troubles musculosquelettiques. Nicolino écrit dans son livre : *"Les employés des abattoirs sont les secondes victimes de la tuerie organisée, après les animaux eux-mêmes"*.

Le manque de formation des opérateurs : il est écrit dans le règlement "les animaux sont mieux traités lorsque le personnel est bien formé et qualifié". Cette formation est pour l'instant purement théorique et seulement de quelques jours et elle n'est pas du tout pratique. Il faudrait pour l'améliorer une formation avec des travaux pratiques ou des tutorats mis en place par les opérateurs déjà présents et cela permettrait de valoriser le travail et d'augmenter leur bien-être au travail et permettre une meilleure protection animale par la suite.



Les contrôles

Différents contrôles de la protection animale sont faits au sein de l'abattoir :

- **Les contrôles internes** mis en place par l'exploitant : autocontrôles effectués par les opérateurs et contrôles internes par le responsable protection animale (RPA)
- **Les contrôles externes** officiels mis en place par les services vétérinaires d'inspection : inspection inopinée de la mise à mort qui devrait être faite quotidiennement, contrôle de deuxième niveau fait par le RPA, audit du système de gestion de la protection animale par l'exploitant qui s'effectue tous les ans.

Le rôle du RPA

Il doit vérifier la perte de conscience, faire des contrôles réguliers sur un échantillon d'animaux représentatif (selon les guides de bonnes pratiques). Il a autorité sur le personnel. C'est le référent.

Mais lorsqu'il y a un problème au niveau de l'abattoir, son action peut être limitée voire totalement illusoire. C'est un salarié de l'entreprise, il a un statut de contrôleur interne, il n'est donc pas entièrement impartial. Il existe un lien de subordination patent entre le RPA et l'exploitant de l'abattoir. Il n'est pas entièrement indépendant dans son activité.

Il faut savoir que le RPA a souvent un double statut :

- **Dans les abattoirs dit privés** : le RPA est aussi responsable qualité / production : cela supposerait aller à l'encontre de l'intérêt économique de l'abattoir, ce qui est difficile à réaliser
- **Dans les abattoirs dits multi-pôles** : le RPA est aussi souvent le bouvier, on se rend compte qu'il a un manque de temps pour réaliser ces deux activités qui sont très chronophages.

Pour faire évoluer le statut de RPA il faudrait :

- Un statut analogue à celui de délégué syndical ce qui lui donnerait une certaine indépendance
- Un statut de lanceur d'alerte ce qui lui donnerait une protection juridique s'il voulait donner un signal d'alarme aux autorités supérieures
- Remettre le vétérinaire officiel au centre de la préoccupation de la protection animale en abattoir.

Le vétérinaire officiel

Selon le règlement, le vétérinaire officiel ne réalise des contrôles que de second niveau, après les contrôles internes mis en place par le RPA. Il faudrait pouvoir permettre au vétérinaire officiel au sein de l'abattoir de reprendre son rôle de contrôleur externe. Il est indépendant et il n'a pas de lien de subordination. C'est lui qui pourrait permettre que les mesures de protection animale soient réellement mises en place. Mais le vétérinaire officiel a aussi une autre activité, l'inspection sanitaire pour contrôler que la viande est salubre pour la consommation humaine. Le parallèle est difficile à tenir entre l'inspection sanitaire et l'inspection de protection animale.

Les contrôles vidéo en abattoirs

Une grande partie de ma thèse pour l'amélioration de la protection animale en abattoir est consacrée à la vidéosurveillance ou le contrôle-vidéo.

Cela consisterait à la mise en place de caméras dans les lieux où l'animal est encore vivant, une proposition encadrée par la CNIL qui aurait pour finalité la protection des animaux et non pas le "flicage" des salariés, comme décrit par certains. Il y a, dans la proposition de loi Falorni, la possibilité écrite de confidentialité et de sécurité des données. Les images ne seraient d'accès qu'aux services vétérinaires d'inspection et au RPA.

Cette mesure aurait comme point fort que le contrôle du poste d'étourdissement serait permanent, de voir ce qui se passe réellement sans changer les comportements. Le point faible, hormis que cela n'a pas été examiné par le Sénat, est le manque de temps pour visualiser ces images. Mais on pourrait utiliser des caméras dites "intelligentes" et à des associations de protection animale agréées ou des experts d'avoir accès à ces images pour une amélioration de la protection animale et notamment à l'OABA d'avoir accès à ces images.



Sauvetages d'animaux



Grâce à nos adhérents et donateurs, pour l'année 2017,
960 animaux ont été sauvés de la misère et de la mort
pour un budget de près de 500 000 euros

Les maillons de la chaîne des sauvetages d'animaux

Une vidéo présentait les différents intervenants lors des sauvetages réalisés par l'OABA d'animaux maltraités ou abandonnés. Près de 1 000 animaux ont ainsi été pris en charge en 2017 par l'OABA. Des extraits du reportage réalisé par France 2 présentant ces sauvetages étaient diffusés.



Parmi les missions de l'OABA, il en est une à laquelle notre association est particulièrement attachée : le sauvetage d'animaux victimes de mauvais traitements ou d'abandon de soins. Avec la crise agricole, les interventions de l'OABA sont de plus en plus fréquentes.



Les services vétérinaires des DDPP, qui constatent des cas de maltraitance justifiant la saisie des animaux, font très souvent appel à l'OABA pour prendre en charge ces animaux. Sans intervention de l'OABA, ces animaux mourraient de faim ou de mauvais traitements.



Les animaux maltraités sont retirés à leur éleveur sur décision administrative ou judiciaire. Ils sont confiés à l'OABA pour les placer dans des fermes partenaires afin de leur offrir de bonnes conditions de vie. Il est ainsi mis fin à un calvaire qui durait depuis très longtemps.



Les sauvetages d'animaux mobilisent de nombreux intervenants et des moyens techniques importants. Ces sauvetages se déroulent souvent dans des conditions difficiles, voire dangereuses tant en raison de la souffrance animale que de la détresse humaine. Le recours aux forces de l'ordre est souvent nécessaire.



L'OABA organise le transport et l'accueil des animaux dans des fermes conventionnées et assure les premiers soins vétérinaires. Chaque année, environ 1000 animaux sont ainsi secourus par l'OABA.



Un reportage diffusé sur France 2 était consacré aux sauvetages d'animaux par l'OABA.

<https://youtu.be/q1MalMsMPsw>

Assemblée générale 2018



Compte-rendu de séance

Assemblée générale 2018

L'assemblée générale de l'Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs s'est tenue le samedi 14 avril 2018 à l'espace du Centenaire de la Maison de la RATP à Paris. Pour la 18^{ème} année, la réunion était présidée par le Docteur Jean-Pierre Kieffer.

Le bureau de l'assemblée générale était composé du président, du vice-président Maître Alain Monod, de la secrétaire générale Danielle Heuse, du trésorier Laurent Bodin et de la secrétaire adjointe le Docteur Bénédicte Iturria-Ladurée.



Le vice-président Alain Monod ouvrait la séance, en remerciant les participants venus nombreux, malgré les problèmes liés aux grèves de la SNCF.

L'Assemblée générale de l'OABA accueillait le Docteur vétérinaire Loïc Dombrevail, député des Alpes maritimes, président du Groupe d'études sur la condition animale à l'Assemblée nationale, le Docteur Jean-Luc Angot, Inspecteur général de la santé publique vétérinaire, président du Comité national d'éthique des abattoirs, Monsieur Pierre Le Neindre, directeur de recherche honoraire de l'Inra, le Docteur Laure Paget du Bureau de la protection animale de la DGAL, des représentants des services vétérinaires du ministère de l'agriculture, des représentants de la profession vétérinaire avec la Fédération des syndicats vétérinaires, des enseignants des écoles vétérinaires et de nombreux vétérinaires militants de la cause animale, des représentants d'organisations professionnelles de l'élevage et des abattoirs témoignant du dialogue entretenu avec l'OABA, des avocats en charge de nos procédures, des journalistes et de nombreux représentants d'organisations nationales de protection animale et d'associations régionales.

Plus de 200 adhérents et invités participaient à cette réunion. Les adhérents, qui n'avaient pas pu être présents, avaient témoigné leur confiance en adressant 720 pouvoirs.

Alain Monod remerciait tous les administrateurs de l'OABA qui avaient pu nous rejoindre et excusait tout particulièrement l'absence du Docteur Geneviève Gaillard, Députée honoraire résidant à Niort. Ne s'étant pas représentée aux dernières élections législatives, elle a accepté de rejoindre notre conseil d'administration en qualité de membre coopté. Son élection sera soumise au vote lors de l'assemblée générale.

Il remerciait l'ensemble du personnel administratif placé sous l'autorité de Frédéric Freund, directeur de l'OABA depuis exactement 13 ans.

Il remerciait nos délégués enquêteurs présents dans la salle qui visitent les abattoirs et les élevages, souvent dans des conditions difficiles. Le Docteur Michel Courat a rejoint notre équipe au début de l'année 2017, après avoir été pendant 8 ans l'expert européen du bien-être des animaux de ferme à Eurogroup for Animals, la fédération des associations de protection animale dans l'UE.



Le conseil d'administration a une pensée émue pour notre fidèle délégué pendant de nombreuses années, Gil Raconis qui nous a quittés il y a tout juste 10 ans. Nous avons eu la tristesse de perdre notre délégué et ami, Francis Pellerin, décédé en octobre dernier. Il avait rejoint l'OABA en 2005 dès son départ à la retraite des services vétérinaires. En 1981, l'OABA l'avait distingué pour son implication dans les bonnes pratiques à l'abattoir de Forges-les-Eaux qu'il dirigeait, refusant l'abattage sans étourdissement, méthode qu'il a toujours combattue. Une minute de silence était observée en sa mémoire.

Enfin, Alain Monod remerciait nos adhérents, donateurs, sympathisants qui nous aident à mener nos actions et à continuer l'œuvre de Jacqueline Gilardoni.

Message de Frédéric Lenoir

La réunion était ouverte par un message du philosophe Frédéric Lenoir. Il a récemment fondé une association "Ensemble pour les animaux" dont l'objectif est de fédérer des personnalités et des associations autour des combats visant à améliorer la condition des animaux. L'OABA a rapidement rejoint cette association.

Intervention du Député Loïc Dombreval

Récemment élu député de la 2^e circonscription des Alpes-Maritimes, après avoir été maire de Vence, Loïc Dombreval a été récemment élu Président du Groupe d'études sur la condition animale. Il a présenté le travail de ce groupe pour intégrer plusieurs amendements en faveur de la protection des animaux dans le projet de loi issu des Etats généraux de l'alimentation et qui sera débattu en mai dans l'hémicycle. Il a toute la confiance et le soutien des associations de protection animale, et de l'OABA en particulier.

Palmarès de l'OABA

Cette année, deux médailles d'honneur ont été décernées à :

Madame Elisabeth Hardouin-Fugier, Professeur honoraire de l'histoire de l'art à l'université Jean Moulin de Lyon. Elle est l'auteure d'une trentaine d'ouvrages dont plusieurs sur la cause animale, en particulier "*La corrida de A à Z*" et son dernier livre "*Le coup fatal – Histoire de l'abattage animal*".

Monsieur Pierre Le Neindre, docteur en éthologie, chercheur à l'Inra, spécialiste du bien-être animal. Il est l'auteur de nombreuses publications et a coordonné des rapports d'expertise collective qui font référence sur les douleurs animales et sur la conscience animale.

Conférence du Docteur Jean-Luc Angot

Le Docteur Jean-Luc Angot, Inspecteur général de la santé publique vétérinaire, a été nommé président du Comité national d'éthique des abattoirs qui réunit des professionnels, des chercheurs, des parlementaires, des membres de l'administration et des associations de protection animale dont bien évidemment l'OABA. Le Docteur Angot a présenté les travaux de ce Comité dont la première réunion s'est tenue en septembre 2017, les autres se succèdent au rythme d'une par mois.

Prix de thèse

Le Prix de thèse a été décerné cette année au Docteur Margot Couvry pour son travail intitulé "*Intervenants dans les abattoirs. Quelle responsabilité vis-à-vis de la protection animale*".

Les maillons de la chaîne de sauvetages

Une vidéo présentait les différents intervenants lors de sauvetages par l'OABA d'animaux maltraités ou abandonnés. Près de 1 000 animaux ont ainsi été pris en charge en 2017 par l'OABA pour un budget de 500 000 euros.

Assemblée générale statutaire

• Rapport moral

Le président Jean-Pierre Kieffer a donné lecture de son rapport moral en évoquant l'espoir né en 2017 avec la proposition de loi relative au respect de l'animal en abattoir portée par Olivier Falorni. Mais l'année 2018 fait craindre que le projet de loi porté par le Gouvernement et qui sera bientôt débattu n'apporte aucune amélioration des contrôles en abandonnant les caméras en abattoirs. C'est un recul dénoncé par les associations de protection animale.

• Rapport d'activité

Le président Jean-Pierre Kieffer et le directeur Frédéric Freund ont présenté le rapport d'activité pour l'année 2017 et le premier trimestre 2018. Ce rapport d'activité était approuvé à l'unanimité.

• Rapport financier

Monsieur Laurent Bodin, trésorier de l'OABA, a présenté le rapport financier pour l'année 2017. Monsieur Patrick Cavanna, expert-comptable, avait contrôlé les comptes arrêtés au 31 décembre 2017. Le bilan de l'année est équilibré avec un déficit de 3 424 euros. Le montant de la cotisation reste fixé à 30 euros pour les membres adhérents et à 200 euros pour les bienfaiteurs. Ce rapport financier était approuvé à l'unanimité. Le commissaire aux comptes Monsieur Nicolas Mazuranok a présenté ses rapports, concluant à la bonne gestion et à la sincérité des comptes présentés par l'OABA. Ces rapports étaient adoptés à l'unanimité.

• Elections statutaires

Conformément aux statuts, il a été procédé à l'élection des membres du conseil d'administration. Gilles Quinet administrateur depuis 30 ans n'a pas souhaité renouveler sa candidature. L'assemblée lui a exprimé ses remerciements pour son dévouement. Les trois administrateurs sortants ont été réélus à l'unanimité : Jean-Marie Caronna, Jean-Pierre Kieffer et Alain Monod. Un nouveau membre était élu à l'unanimité : Geneviève Gaillard, Députée honoraire qui avait été cooptée.

La séance s'achevait par une ovation pour le Président Jean-Pierre Kieffer qui connaît des soucis de santé.

Rapport moral

Jean-Pierre Kieffer, président de l'OABA



Docteur Jean-Pierre Kieffer

Président de l'OABA

2017 : Année porteuse d'espoir

L'année 2017 débutait avec l'espoir de voir améliorer les conditions d'abattage des animaux grâce à la proposition de loi relative au respect de l'animal en abattoir. Adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale en janvier 2017, cette loi n'a pas pu poursuivre son parcours législatif en raison des élections successives (présidentielle, législative et sénatoriale).

L'année 2017 débutait avec l'espoir de voir améliorer les conditions d'abattage

Nous avons récompensé par notre médaille d'honneur le député Olivier Falorni, porteur de cette proposition de loi qui malheureusement ne sera pas promulguée.



Certaines dispositions ont toutefois été mises en œuvre par voie réglementaire comme le Comité national d'éthique des abattoirs et les Comités locaux des abattoirs, instances de dialogue auxquelles l'OABA participe activement.

Mais la mesure phare de cette loi était le contrôle vidéo des postes sensibles dans les abattoirs. L'installation de ces caméras adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale était prévue au 1^{er} janvier 2018. Il n'en sera rien.

Des caméras indispensables pour renforcer le contrôle du poste d'abattage

Ces caméras sont pourtant indispensables pour renforcer l'inspection vétérinaire qui est défailante compte-tenu du manque d'effectifs des agents de contrôle. Le ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, lors du débat parlementaire de janvier 2017, avait soutenu la solution des caméras de contrôle, les préférant au recrutement de vétérinaires inspecteurs qui représentait un poste budgétaire important.

Il avait déclaré *"Vous voulez qu'un vétérinaire soit présent à temps plein pour contrôler la chaîne d'abattage et qu'il y ait en plus la vidéo, il faut choisir, c'est soit l'un, soit l'autre"*. Avec le ministre Stéphane Travert, ce n'est ni l'un, ni l'autre...

Paradoxe, c'est sur la base d'images de caméras cachées que des actes de mauvais traitements ont été révélés, obligeant le pouvoir politique à réagir et les tribunaux à prononcer des condamnations. Ce qui prouve les carences de l'inspection vétérinaire et l'utilité des vidéos.

Faut-il se résoudre à attendre de nouvelles vidéos volées diffusées sur les réseaux sociaux plutôt que de recourir à des caméras installées dans un cadre légal et réglementé ?

2018 : Année de grande déception

Le projet de loi issu des Etats généraux de l'alimentation (EGA) réserve une bien petite place au bien-être des animaux, malgré la communication des EGA sur cette question qui est considérée comme essentielle par les concitoyens.

Dans le texte initial présenté au Conseil des ministres le 31 janvier 2018, seul un article est relatif aux animaux en abattoir et qui reprend uniquement le volet des sanctions de la proposition de loi Falorni, mais rien sur le renforcement des contrôles, avec l'abandon des caméras en abattoirs.

C'est un renoncement du gouvernement, un recul que les ONG de protection animale s'emploieront à dénoncer.

Les associations dénoncent ce renoncement

Paradoxe, la loi prévoit d'alourdir les sanctions mais ne prévoit rien sur les contrôles pour le relevé des infractions. C'est comme si on augmentait le montant des amendes pour excès de vitesse sur route en se privant des radars. La vidéo en abattoirs est un élément essentiel de preuve à charge ou à décharge en cas d'incident sur la chaîne d'abattage. Pour pouvoir appliquer des sanctions il faut pouvoir relever les infractions et apporter des éléments de preuve.

Enfin, il convient de rappeler l'engagement du candidat Emmanuel Macron qui avait écrit à l'ensemble des associations de protection animale pour s'engager sur la vidéosurveillance en écrivant explicitement qu'elle serait "mise en place selon les dispositions de la proposition de loi Falorni".

On peut difficilement imaginer que le Président de la République renie son engagement...

Nous l'annonçons lors de l'assemblée générale du 14 avril, le lendemain, dimanche 15 avril, une Tribune était publiée dans *Le Parisien* sous la signature d'une centaine de personnalités et le soutien de la Fédération des syndicats de vétérinaires et toutes les organisations de protection animale, avec en tête l'OABA.

Abattoirs

L'appel pour un contrôle vidéo

SOUFFRANCE ANIMALE

Imaginerait-on un gouvernement luttant contre les chauffards et se privant des radars ? Assurément, non. Protéger, c'est prévenir, contrôler, sanctionner. Et s'en donner les moyens.

Ce sont des images qui ont révélé des actes de maltraitance insupportables dans des abattoirs. Elles ont permis des procès. A Alès, il y a un an, à Pau prochainement.

Ce sont des images qui ont poussé le ministère de l'Agriculture à diligenter une inspection générale de la protection animale dans tous les abattoirs de boucherie. Ce sont des images qui ont amené la création d'une commission d'enquête parlementaire.

Sans ces images, l'opacité aurait perduré. Mais il a fallu qu'elles soient tournées clandestinement et que leurs auteurs se mettent hors la loi pour la faire respecter. Un législateur ne peut se résoudre à ce constat. C'est à l'Etat de contrôler, c'est donc à l'Etat de filmer.

Il n'est en aucun cas question de stigmatiser les salariés des abattoirs. Ils exercent un métier des plus difficiles, tant sur le plan physique que psychique. Il faut renforcer leur formation et améliorer leurs conditions de travail, en modernisant les équipements. Mais là où il doit y avoir contrôle, il doit y avoir contrôleur. Le problème : en abattoir, on contrôle plus les carcasses que les animaux vivants.

Faute d'agents des services vétérinaires en nombre suffisant, l'inspection sanitaire est priorisée au détriment de la protection animale. Pour pallier cette carence, un dispositif s'impose : le contrôle vidéo. Il aurait trois avantages indiscutables : la prévention des actes de maltraitance, le contrôle objectif, permanent, et donc des sanctions plus justes et plus efficaces. Enfin, il pourrait être un outil d'aide à la formation des salariés.

Tout risque de « flicage » de la productivité de ces derniers serait écarté par la finalité exclusive (la protection animale) et par le destinataire unique (les services de contrôle vétérinaire) de ces images. L'utilisation de celles-ci à d'autres fins exposerait leurs auteurs à des sanctions pénales. Ces images étant enregistrées et conservées durant un mois maximum, conformément aux recommandations de la Cnil, serviraient ainsi d'éléments de preuve, à charge ou à décharge d'ailleurs, en cas d'accusation de maltraitance.

En Europe, le mouvement est lancé dans de nombreux pays, afin de répondre à l'exigence d'éthique du citoyen-consommateur. En France, les députés avaient voté en janvier 2017 la proposition de loi instaurant le contrôle vidéo obligatoire dans les abattoirs.

Le projet de loi actuel du ministre de l'Agriculture, Stéphane Travert, renonce pour l'instant à ce dispositif. Cet abandon serait une régression. Pire, un reniement. Celui de l'engagement pris par Emmanuel Macron durant la campagne, qui avait écrit aux

associations de protection animale : « La vidéosurveillance dans les abattoirs, selon des modalités inspirées de la proposition de loi Falorni, sera mise en place. »

Il est encore temps, monsieur le président, de tenir votre engagement !

Signataires

FALORNI Olivier (député de la Charente-Maritime) rédacteur de la tribune.
RENAUD (auteur, compositeur, interprète)
BADINTER Elisabeth (philosophe)
VARTAN Sylvie (chanteuse)
PÉRIER Jean-Marie (photographe)
PARISOT Laurence (dirigeante d'entreprise)
ONFRAY Michel (philosophe, essayiste)
JEUNET Jean-Pierre (réalisateur, scénariste)
FRAIN Irène (romancière)
ARTHUS BERTRAND Yann (photographe)
BOUCHARD Wendy (journaliste)
FERRY Luc (philosophe, essayiste)
TOUZET Corinne (actrice, productrice)
LENOIR Frédéric (philosophe, essayiste)
HAUTOT Fauve (danseuse, chorégraphe)
MEZRAHI Raphaël (humoriste, acteur)
DEMONGEOT Mylène (actrice, productrice)
AUTISSIER Isabelle (navigatrice)
SERVAT Henry-Jean (écrivain, journaliste)
DE FOUGEROLLES Hélène (actrice)
GAILLARD Rémi (vidéaste)
KLARFELD Arno (avocat)
SAPORTA Isabelle (journaliste)
RICARD Matthieu (généticien, bouddhiste)
GAILLOT Jacques Mgr (évêque)
BOUGRAIN-DUBOURG Allain (producteur)
BOUGLIONE André-Joseph (artiste de cirque)
BERROU Christine (humoriste, comédienne)
COSTA Jean-Paul (ancien pdt de la CEDH)
DE LA BIGNE Yolaine (journaliste)
DEL AMO Jean-Baptiste (écrivain)
HADIDA Nili (chanteuse)
MEURICE Guillaume (humoriste)
WAGNER Vanessa (pianiste)
VERINO (humoriste, comédien)
IANNUCCI Céline (humoriste, comédienne)
LABORDE Christian (écrivain, poète)
GARCIA PEREIRA Mauricio (lanceur d'alerte)
GRANJON Jacques-Antoine (PDG)
Les ONG : OABA, L214, Fédération des syndicats vétérinaires de France, 30 Millions d'amis, Alliance anticorrida, WWF France, Fondation Brigitte Bardot, Afaad, CIWF France, Welfarm, SPA, CNPA, LFDA, Ensemble pour les animaux, One Voice, Paris Animaux Zoopolis, Véthique, Aves France, Animal Justice et Droit, C'est assez, le Mouvement pour les animaux, Education Ethique animale, Code animal, Association végétarienne de France, Droits des animaux, RAC, Flac, No Corrida, Animal Cross, SNDA, Animalter, Seevad Fondation Assistance aux animaux, Crac Europe, Global Earth Keeper, Enfant Animal Nature, Ligue française pour la protection du cheval, Confédération nationale des SPA, Aspas.

Rapport d'activité

Frédéric Freund, directeur de l'OABA



Frédéric Freund
Directeur de l'OABA

Le président Jean-Pierre Kieffer présentait l'organisation de l'OABA, avant de donner la parole au directeur Frédéric Freund pour commenter l'activité au cours de l'année 2017 et le premier trimestre 2018.

Le conseil d'administration est composé de douze membres qui se réunissent six fois dans l'année pour contrôler le fonctionnement de l'association. Les expériences professionnelles des administrateurs leur confèrent des compétences dans des domaines scientifiques et juridiques. Le conseil compte cinq vétérinaires, trois avocats, un magistrat, un ingénieur agricole, un conseiller en gestion et une psychologue.

Le secrétariat travaille dans des bureaux dont l'OABA est propriétaire. Il est géré par trois secrétaires qui assurent les tâches administratives avec compétence et dévouement. Après le départ à la retraite de Monica, nous avons procédé à un recrutement. Arielle a ainsi rejoint notre équipe avec Yvonne et Danièle.

Le directeur, Frédéric Freund gère l'organisation de l'association depuis 13 ans. Sa formation juridique lui permet de mener avec efficacité nos actions contentieuses, aidé par les avocats du conseil d'administration. Mais son rôle ne se cantonne pas au bureau parisien, il intervient sur le terrain pour les saisies des animaux confiés à l'OABA.

Il gère notre troupeau du bonheur réparti dans une trentaine de fermes partenaires qu'il visite régulièrement. Il est assisté par Dimitri Nguyen, titulaire d'un Master 2 en droit. C'est ainsi une petite équipe de 5 salariés qui gère l'administration de l'association.

Nos délégués enquêteurs ont un rôle essentiel en intervenant sur le terrain, dans des élevages en difficulté, sur des marchés aux bestiaux ou dans des abattoirs. Ils doivent faire preuve de motivation et de courage devant des situations souvent difficiles. Leur formation de vétérinaires ou de techniciens des services vétérinaires leur permet d'intervenir avec compétence. Les audits qu'ils réalisent et le dialogue qu'ils instaurent avec les directeurs d'abattoirs et avec les services de contrôles font avancer les bonnes pratiques de façon durable. Le Docteur Michel Courat a rejoint notre équipe au début de l'année 2017. Ce vétérinaire français a travaillé comme expert officiel dans des abattoirs du Royaume-Uni et a occupé pendant huit ans le poste d'expert bien-être des animaux de ferme à Eurogroup for Animals, fédération des associations européennes de protection animale.

Un réseau de professionnels apporte son concours à nos actions de sauvetage : vétérinaires praticiens, avocats, gendarmes, transporteurs et hébergeurs. Il convient de souligner les relations constructives entretenues avec certains agents des DD(CS)PP qui nous informent des cas de maltraitance et qui participent sur le terrain aux saisies des animaux.

Nos adhérents et donateurs nous permettent de mener nos actions grâce à leur générosité. Nous les remercions de nous donner les moyens d'agir. Notre association ne bénéficie d'aucune subvention des pouvoirs publics, ce qui nous permet de rester indépendant et de garder une totale liberté d'expression.



► Rôle consultatif de l'OABA

L'OABA siège dans des comités consultatifs, participe à des groupes de travail, collabore à des études scientifiques sur le bien-être animal.

• **Conseils en santé et protection animales**

L'OABA est le seul membre, au titre de la protection animale, du Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale placé auprès du ministère chargé de l'agriculture. Le CNOPSAV est consulté sur la politique sanitaire animale et sur les projets de textes réglementaires relatifs à la santé et à la protection des animaux. L'OABA a participé à plusieurs réunions décentralisées, en particulier en Pays de Loire, sur la transportabilité des animaux et la gestion des animaux blessés ou accidentés.

Un comité d'experts "Bien-être animal" composé de plusieurs organisations nationales de protection animale, dont l'OABA, de professionnels et de scientifiques a été créé au sein du CNOPSAV. Le ministère de l'Agriculture a souhaité élaborer une "Stratégie de la France pour le bien-être des animaux" pour les années à venir 2016 - 2020. Trois réunions se sont tenues au cours de l'année 2017 (en mars, juin et novembre) pour mettre en œuvre les actions mentionnées dans cette stratégie. De nombreux dossiers sont abordés parmi lesquels : la transportabilité des animaux, le sexage des embryons *in ovo* (pour éviter le broyage des poussins mâles dans la filière des poules pondeuses), la mise en place du Centre national de référence en bien-être animal.

C'est grâce au travail de ce Comité d'experts qu'ont pu être mises en place, à la demande originelle de l'OABA, des cellules départementales de veille de la maltraitance animale dont le déploiement s'effectuera au cours de l'année 2018. Leur but est d'identifier les élevages "à risque" et d'apporter des solutions préventives, un encadrement ou un suivi de l'éleveur en difficulté, afin d'éviter d'avoir à intervenir en urgence pour retirer des animaux en piteux état.

• **Comité national d'éthique des abattoirs**

L'OABA est la seule association de protection. En janvier 2017, le ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll annonçait la mise en place du Comité national d'éthique des abattoirs (CNEAb) en tant que groupe de concertation du Conseil national de l'alimentation (CNA). Cela répondait à l'article 1 de la proposition de loi Falorni.

Le CNEAb réunit des professionnels, des chercheurs, des parlementaires, des membres de l'administration et des associations de protection animale, dont l'OABA. La première réunion s'est tenue en septembre 2017 sous la présidence de Jean-Luc Angot et la vice-présidence de Pierre Le Neindre.

• **Comités locaux des abattoirs**

Les comités locaux abattoirs (CLA) étaient également contenus dans la proposition de loi Falorni. Ils ont été mis en place par voie réglementaire. Une note de service du 28 mars 2017 de la DGAL apportait des précisions sur les modalités de création et de fonctionnement de ces groupes locaux de concertation et de dialogue des abattoirs dans chaque département. Ces CLA ont pour objectifs de favoriser les échanges entre les acteurs de la filière d'abattage et les différentes parties intéressées et d'améliorer la transparence des abattoirs. Reconnue pour son expertise, l'OABA était invitée à siéger dans tous ces CLA répartis sur tout le territoire national et a participé à un grand nombre (plus de 50 départements). Ce qui a représenté un lourd investissement tant humain que financier.

• **Comité de pilotage pour l'Aïd al Adha**

L'OABA est la seule association de protection animale invitée à participer aux réunions du comité de pilotage de l'Aïd el kebir, sous l'autorité des ministères de l'Agriculture, de l'Intérieur et de la Justice. Au cours de cette fête musulmane, il est traditionnel d'égorger un ruminant (ovin, caprin ou bovin). Elle s'est déroulée du 1^{er} au 3 septembre 2017. Comme chaque année, les autorités ont tenté de répondre à la demande d'abattages en mobilisant le maximum d'abattoirs et en autorisant 53 structures mobiles temporaires.



Ces lieux d'abattages agréés n'ont toutefois pas évité les sacrifices clandestins, à en croire les nombreux articles de la presse régionale. Il faut dire que cette année, l'Aïd el kebir se déroulait un week-end, qui plus est en période de congés scolaires. Les équipes de l'OABA étaient présentes sur le terrain et ont visité une trentaine de sites agréés. Il est regrettable que l'étourdissement des animaux ne soit pas pratiqué, ce qui éviterait bien des souffrances et bien des polémiques...

► Rôle de formation de l'OABA

• Formation sur les procédures de retrait d'animaux maltraités

Sous l'impulsion du référent national "Animaux de rente" du bureau de la protection animale de la DGAL, une journée d'échanges pratiques sur les procédures de retrait d'animaux de ferme maltraités a été organisée à la DRAAF de Nouvelle-Aquitaine, en mai 2017.

Ces échanges entre les organisations de protection animale (OABA et Fondation Brigitte Bardot) permettent d'harmoniser les pratiques et les procédures au sein d'une même région. Les expériences sont partagées afin d'améliorer l'efficacité des interventions et sécuriser les dossiers d'un point de vue juridique.

L'OABA est également intervenue en mars et octobre 2017 à l'Ecole nationale des services vétérinaires (ENSV) pour participer à une formation juridique des agents des DDPP, sur ce même thème des procédures de retraits d'animaux maltraités. Une session "décentralisée" s'est également tenue à Amiens le 15 novembre.

• Formation d'ingénieurs agronomes

Cette année encore, l'OABA a participé à une formation d'élèves ingénieurs agronomes à Bordeaux sur le thème du bien-être animal, en présentant le point de vue d'une association welfariste.

• Groupe d'experts ANSES

L'OABA participe aux travaux d'un groupe d'experts de l'ANSES (Agence nationale de sécurité de l'alimentation, de l'environnement) pour évaluer les indicateurs de conscience des porcs à l'abattoir selon le mode d'étourdissement. La même étude a débuté sur les bovins.

• Formation des magistrats

Le 10 novembre 2017, l'OABA et la SPA sont intervenues à la Cour d'appel de Metz pour présenter les règles de fond et de procédure relative à la protection animale devant une vingtaine de magistrats du ressort territorial de la Cour messine.

Une formation de 3 heures très appréciée des magistrats qui ont reconnu de ne pas connaître et donc ne pas maîtriser les nombreux textes assurant la protection des animaux.

Pour répondre à la demande expresse des ONG membres du Comité d'experts Bien-être animal du CNOPSAV, exprimée en mars 2017, la Chancellerie a publié en mars 2018 une fiche pratique "maltraitance animale" reprenant l'ensemble des textes assurant la protection des animaux et soulignant le rôle central des ONG de protection animale dans le dispositif général de lutte contre les maltraitances.



Gestion des cas de maltraitance envers les animaux



► La communication de l'OABA

Le budget de notre communication et d'appel à la générosité n'excède pas 5% de nos dépenses, ce qui est bien peu au regard d'autres associations. Nous privilégions les actions concrètes de terrain avec les sauvetages d'animaux et les procédures.

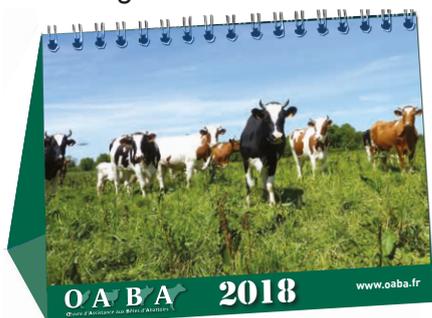
• Lettre semestrielle de l'OABA : Info-Mag

Notre lettre semestrielle a adopté une nouvelle maquette et un nouveau titre, devenant "Info Mag". Distribuée à nos adhérents, des journalistes, des politiques et professionnels, elle est téléchargeable depuis notre site internet. La frappe des textes et la mise en page sont assurées par des bénévoles, ce qui permet de réduire les coûts. L'ensemble des frais de nos publications représente moins de 3% de nos dépenses.



• Calendrier de l'OABA

Chaque année, l'OABA édite son traditionnel calendrier. Cette année, il était illustré de photos de quelques animaux protégés de nos "fermes du bonheur". Le bénéfice de la vente contribue aux frais d'hébergement.



• Site Internet et réseaux sociaux

Notre site Internet a été remanié avec une nouvelle architecture permettant d'accéder plus facilement à un maximum d'informations. Une rubrique est consacrée à nos actions de sauvetages et procédures avec des vidéos. Le site permet d'adhérer, de renouveler la cotisation et de faire un don en ligne. La procédure est simple et sécurisée. Un compte Lilo a été ouvert par l'OABA. L'utilisation de ce moteur de recherche permet d'apporter des revenus à notre association.

Une newsletter apporte des informations actualisées tous les 15 jours.

La page Facebook récapitule toutes les actualités concernant l'association (procès, sauvetages, publications, conférences et débats...). Elle est interactive, chacun peut y écrire des commentaires, elle compte plus de 14 000 "fans". Sa gestion est assurée par une administratrice de l'association.

Le compte Twitter regroupe, sous la forme de courts messages, les informations essentielles de l'association ainsi que des actualités sur le monde animal. Il est géré par notre trésorier.

• Interviews

L'OABA a été sollicitée par la presse régionale (radios, télévisions, journaux) pour s'exprimer au sujet d'affaires de maltraitance et des sauvetages d'animaux effectués.

Un dossier de la France Agricole sur les diverses associations de protection animale a été publiée en juin 2017 et le directeur de l'OABA a pu présenter le rôle et les actions de notre association.

Un très bel article intitulé "Sauvetages d'animaux : quand l'OABA revêt les habits du père Noé" a été publié par l'Humanité en décembre 2017 et a expliqué le rôle de l'OABA dans ces opérations de retrait d'animaux maltraités.

Notre association est régulièrement citée par Luce Lapin, dans sa rubrique Les puces dans l'hebdomadaire Charlie Hebdo et sur le site luce-lapin-et-copains.com. Beaucoup de calendriers ont été vendus grâce à Luce !

Deux reportages diffusés sur France Télévision présentaient les deux actions principales de l'OABA : les sauvetages d'animaux dans "Le malheur est dans le pré" diffusé au JT de France 2 et les visites d'abattoirs dans "La fin de la souffrance animale" diffusé sur France 5.

► Actions contentieuses et sauvetages par l'OABA

• Animaux maltraités : l'OABA saturée !

Au cours de l'année 2017, l'OABA a initié 24 procédures pénales concernant majoritairement des animaux délaissés ou maltraités par leur détenteur. En effet, parmi ces 24 procédures, figurent 19 dossiers où l'OABA s'est vu confier la garde d'animaux abandonnés ou maltraités. Ce sont ainsi 960 animaux qui ont été confiés à l'OABA en 2017 (contre 927 en 2016) : 474 bovins et 486 ovins-caprins.

Ces chiffres seront bien supérieurs en 2018, car sur les trois premiers mois de cette année, ce sont déjà 13 nouveaux dossiers contentieux qui ont été lancés et plus de 700 animaux (390 bovins et 314 ovins-caprins) pris en charge. L'hiver très long et la crise agricole qui perdure, mais aussi la réactivité de plus en plus grande des autorités, expliquent cette envolée du nombre de sauvetages.

Il est urgent que les organisations professionnelles agricoles interviennent pour soulager la misère humaine et animale car les ONG ne pourront bientôt plus répondre présentes.

L'activation des cellules opérationnelles départementales au cours de cette année 2018 permettra sans doute de répondre à cette urgence et les réunions prévues avec la FNSEA déboucheront peut-être sur un plan d'action d'envergure. Nous entendons régulièrement parler de solidarité paysanne. Mais franchement, sur le terrain, nos équipes ne la voient pas souvent...

• Sauvetages - Troupeau du Bonheur

Avec le nombre de plus en plus important d'animaux confiés à l'OABA, l'effectif du troupeau du bonheur s'est encore agrandi. Ce sont désormais plus de 300 animaux (96 bovins, 40 équidés, 171 ovins-caprins, 6 cochons, plus quelques volailles) qui coulent des jours heureux dans nos fermes du bonheur (33 sites sont conventionnés).

Nous remercions toutes les personnes, professionnels ou particuliers, qui s'occupent de ces animaux qui finissent paisiblement leur vie au pré grâce à la générosité de nos adhérents.



Décret Installations classées : recours devant le Conseil d'Etat

Le 5 décembre 2016 était signé le décret n° 2016-1161 *modifiant le code de l'environnement et la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement*. Avec ce texte, il est désormais possible de détenir jusqu'à 400 vaches laitières ou 800 veaux avec une simple procédure d'enregistrement. Ces installations ne seront donc plus soumises à la procédure contraignante de l'autorisation d'exploiter. C'était pourtant l'assurance d'une enquête publique et d'une étude d'impact sur l'environnement et en particulier sur la qualité de l'eau...

Il est évident qu'avec ce décret du 5 décembre 2016, les projets de "fermes-usines" sont appelés à se multiplier. Les pétitions et les manifestations ne seront pas suffisantes ! C'est la raison pour laquelle l'OABA a décidé de déférer ce décret à la censure du Conseil d'Etat. Un recours a été déposé, début 2017, par l'OABA avec l'appui de la SPA. En 2005, une réglementation de même nature (mais concernant les volailles) avait été édictée. L'OABA l'avait attaquée et obtenu son annulation. Nous pouvons espérer qu'il en sera de même compte tenu de ses potentiels effets.

► Abattage des animaux

• **Fin de la proposition de loi Falorni, début du projet de loi EGA : grande déception**

En 2016, des vidéos filmées en caméra cachée dans des abattoirs ont été largement diffusées. Des politiques se sont emparés du sujet avec la ferme volonté de faire changer la situation. L'Assemblée nationale nommait en mars 2016 une commission d'enquête dont la présidence était confiée à Olivier Falorni. Les nombreuses auditions, dont celle de l'OABA, ont contribué à la rédaction d'un rapport comportant 65 mesures concrètes. Reprenant les principales mesures, Olivier Falorni et 32 autres députés déposaient une proposition de loi *relative au respect de l'animal en abattoir*. Adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale en janvier 2017, cette loi n'a pas pu poursuivre son parcours législatif.

Le projet de loi issu des Etats généraux de l'alimentation (EGA) accorde peu de place au bien-être des animaux, malgré la communication faite sur ce sujet lors des EGA. Dans le texte déposé à l'Assemblée nationale, en février 2017, seul un article est relatif aux abattoirs. Le projet de loi prévoit d'alourdir les sanctions mais ne prévoit rien sur les contrôles pour relever des infractions. La vidéo en abattoirs est un élément essentiel de preuve à charge ou à décharge en cas d'incident sur la chaîne d'abattage. Pour pouvoir appliquer des sanctions il faut pouvoir relever les infractions et apporter des éléments de preuve.

• **Abattages sans étourdissement : le combat de l'OABA continue**

L'abattage sans étourdissement est un combat historique de l'OABA. Des nombreuses propositions de loi sur cette question sont restées sans suite. En janvier 2017, les députés vétérinaires Geneviève Gaillard et Jacques Lamblin avaient introduit des amendements lors de la discussion de la proposition de loi Falorni. Mais la question de l'abattage rituel a été rapidement balayée par Stéphane Le Foll : *"Si le législateur décidait de ce qui est un abattage rituel à la place des représentants des religions, cela irait à l'encontre de la conception de la République et de la laïcité qui doit rester la nôtre"*. Cette position risque de voir de plus en plus de consommateurs se détourner de la viande.

Rappelons qu'il n'existe aucune mention sur le mode d'abattage des animaux et que nos concitoyens peuvent consommer sans le savoir (et sans le vouloir) des viandes provenant de ces abattages sans étourdissement et qui ont été "déclassées" par les contrôleurs religieux. Ces viandes quittent alors les circuits "halal" ou "cashé" et se retrouvent sans aucune mention informative dans le circuit "classique" qui alimente boucheries, grandes surfaces et cantines...

• **Rapport du CGAAER sur la dérogation à l'étourdissement : le grand secret**

Par lettre de mission du 19 février 2016, le ministère de l'Agriculture a confié au Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), une mission d'expertise sur la "dérogation à l'étourdissement" lors de l'abattage des animaux. Cette mission d'expertise avait pour but d'étudier les pistes d'évolution et d'amélioration des pratiques d'abattages sans étourdissement et de leur encadrement normatif. L'OABA avait été audité.

Le CGAAER a remis son rapport au ministre de l'Agriculture à la fin de l'année 2016. Mais ce rapport n'a fait l'objet d'aucune diffusion malgré les demandes de l'OABA, y compris jusque devant la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs). Nous avons toutefois obtenu une restitution orale des recommandations lors d'une séance du Comité d'experts "Bien-être animal" du CNOPSAV, en mars 2017.

Parmi leurs constats, les experts du CGAAER estiment que "l'abattage sans étourdissement est mal adapté à l'espèce bovine" et font des recommandations d'évolution des pratiques : soit l'étourdissement réversible, soit le soulagement par un étourdissement immédiatement après la jugulation.

En octobre 2017, l'OABA avait interrogé le ministère de l'Agriculture sur les suites qu'il comptait donner à ces recommandations. Aucune réponse ne nous est parvenue, malgré plusieurs relances...

De plus en plus de professionnels des abattoirs en ont assez de voir les animaux égorgés en pleine conscience. "Comment voulez-vous que nous parlions de formation au bien-être animal tant que ces pratiques seront autorisées ?" nous confiait récemment le directeur d'un abattoir.

• **Transportabilité vers l'abattoir**

Des guides de transportabilité, récemment mis à jour, doivent aider le vétérinaire à prendre une décision face à un animal blessé (fracture le plus souvent). En cas de non-transportabilité, la solution règlementaire prévoit l'euthanasie ou l'abattage à la ferme. Mais en voulant éviter la souffrance de l'animal blessé lors de son transport, ne risque-t-on pas de déplacer le problème lors de son abattage ?

Afin d'inciter l'éleveur à choisir l'euthanasie, il conviendrait de mettre en place un système de prélèvements afin de constituer un fond destiné à la prise en charge intégrale de l'euthanasie.

• **Abattoirs mobiles**

Pour bon nombre d'éleveurs, il devient de plus en plus difficile d'élever des animaux sans se soucier de leur fin de vie. L'idée d'intégrer l'abattage dans le processus de l'élevage s'est donc développée et nous assistons à deux types de concrétisations : soit la reprise ou la construction d'abattoirs par un collectif d'éleveurs, comme à Die (dans la Drôme) ou à Bourganeuf (dans la Creuse), soit la mise en place d'abattoirs mobiles pour aller, de fermes en fermes, abattre les animaux sur leur lieu d'élevage. Si l'OABA encourage le développement d'abattoirs de proximité, idéalement dirigés par des éleveurs, elle se montre plus réservée sur les chances de développement des abattoirs mobiles.

Encore faut-il assurer la viabilité économique de ces abattoirs mobiles : les consommateurs sont-ils prêts à payer leur viande plus chère au motif que les animaux ont été abattus dans leur ferme et non dans un abattoir situé à 150 kilomètres ? Par ailleurs, abattre à la ferme n'est pas en soi un gage de protection animale. Il faut que cela soit correctement réalisé et contrôlé. Sur ce plan, nous sommes face à la même problématique qu'en abattoir immobile ! S'il n'existe pas d'opposition juridique au développement des abattoirs mobiles, le niveau d'exigence sur les plans sanitaire, environnemental et protection animale ne saurait être inférieur à celui des établissements fixes.

Recours contre le Bio Halal : la France, mauvaise élève de l'Europe !

Dès 2012, l'OABA avait sollicité le ministère de l'Agriculture et l'INAO afin d'obtenir l'arrêt de la commercialisation par la société Bionnor de steaks hachés "halal", provenant de bovins égorgés et non insensibilisés avant la saignée, portant le label "Agriculture biologique". L'OABA soutient que la mention AB ne peut pas être apposée sur la viande provenant d'un animal abattu sans étourdissement. Le règlement européen n°834/2007 du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques définit ces derniers comme devant respecter "des normes élevées de bien-être animal". Une requête avait été déposée devant le Conseil d'Etat.

Après bien des péripéties, l'affaire s'est retrouvée devant la Cour d'appel de Versailles. Dans son arrêt rendu en formation plénière le 6 juillet 2017, elle a estimé que "la réponse au moyen soulevé par l'OABA présente une difficulté sérieuse d'interprétation du droit de l'Union" et a décidé en conséquence de sursoir à statuer et a saisi la Cour de Justice de l'Union européenne.

La Cour de Luxembourg (CJUE) devra désormais répondre à cette question : *Les règles applicables du droit de l'Union européenne doivent-elles être interprétées comme autorisant ou interdisant la délivrance du label européen "Agriculture biologique" à des produits issus d'animaux ayant fait l'objet d'un abattage rituel sans étourdissement préalable ?*

Plusieurs Etats membres ont d'ailleurs répondu à cette question, lors de la phase d'instruction, en soutenant la requête de l'OABA. Même la Commission européenne estime que la position de l'OABA est cohérente et qu'une viande provenant d'un animal abattu sans étourdissement ne peut pas recevoir le label "Biologique" ! Le ministère français de l'Agriculture se retrouve ainsi bien isolé à défendre l'indéfendable.

L'arrêt de la CJUE devrait intervenir cet été 2018 et aura un retentissement certain puisque la solution retenue, grâce au recours de l'OABA, s'appliquera dans l'ensemble de l'UE !



► Une structure de lobbying relationnel : CAP

L'OABA s'est associée avec une trentaine d'organisations de protection animale dans une structure de lobbying relationnelle auprès des parlementaires : CAP (Convergence - Animaux - Politique). Avec le renouvellement inédit de l'Assemblée nationale, il est important de constituer un réseau de parlementaires prêts à porter des améliorations à la condition animale.

Plusieurs réunions ont été organisées avec des députés, des sénateurs ou leurs attachés parlementaires. Des rencontres ont été organisées avec les conseillers du Président de la République et du Premier ministre au sujet du projet de loi issu des Etats généraux de l'alimentation et qui sera débattu au cours de cette année.

► Partenariats avec les professionnels

L'OABA travaille depuis plusieurs années avec le groupe Terrena, en collaboration avec l'INRA, l'IFIP (Institut technique du porc) et l'ITAVI (Institut technique de l'aviculture) pour la mise en place d'un outil d'évaluation des règles de protection animale en abattoirs. L'outil est finalisé pour les abattoirs de porcs et est en cours de développement pour les volailles. Le Docteur Michel Courat a apporté son expertise pour l'établissement des grilles d'évaluation.

Le Groupe Casino a fait appel à trois ONG de protection animale (LFDA, CIWF et OABA) pour élaborer un étiquetage "bien-être animal". Des grilles d'audit ont été élaborées afin de permettre le contrôle des règles de protection animale dans la filière des poulets de chair. Ces grilles (naissage, élevage, collecte-transport et abattage) comptent environ 200 critères à contrôler, définis d'un commun accord par les trois ONG.

Le système tiendra compte du degré d'importance de chacun des critères pour le bien-être animal. Le but est d'offrir, courant 2018, un étiquetage apportant au consommateur une information claire et simple, lui permettant d'orienter son choix vers les produits plus respectueux du bien-être animal.

Interbev a lancé début 2017 une concertation avec quatre ONG de protection animale (LFDA, CIWF, Welfarm et OABA) tout comme cela avait été fait avec des ONG de protection de l'environnement. Cette concertation se poursuit au fil des mois dans un climat constructif.

D'autres partenariats se mettent en place avec à la grande distribution.

De plus en plus d'abattoirs font appel à l'OABA pour réaliser des audits selon des grilles d'évaluation élaborées par Michel Courat. Ces audits s'inscrivent dans un programme de partenariat avec un suivi régulier des établissements d'abattage.

Ces audits demandent un travail important avec les visites des installations, les contrôles des opérations, du déchargement au poste de mise à mort, mais aussi avec la rédaction des comptes-rendus et le suivi des non-conformités à corriger.

C'est une mission réalisée par nos délégués enquêteurs et coordonnée par Michel Courat dont on peut apprécier la collaboration depuis le début de l'année 2017. Il est envisagé que des visites soient réalisées par un grand groupe certificateur, dans le cadre d'un contrat, sur la base de nos grilles d'audit.



Rapport financier

Laurent Bodin, trésorier



Laurent Bodin
Trésorier de l'OABA

Les encaissements de l'exercice 2017 s'élèvent à 945 137 € contre 1 126 811 € en 2016, soit une baisse des encaissements de 181 674 €.

Les décaissements de l'exercice 2017 s'élèvent à 1 019 937 € contre 1 053 084 € en 2016, soit une baisse des décaissements de 33 147 €.

La trésorerie de l'OABA, en raison de l'excédent des décaissements sur les encaissements, se trouve ainsi diminuée de 74 799 € et passe de 2 069 695 € au 31 décembre 2016 à 1 994 896 € au 31 décembre 2017.

La diminution des encaissements en 2017 par rapport à l'année précédente est liée à une légère diminution des cotisations et des dons, en partie compensée par une augmentation des legs et assurances-vie.

La diminution des décaissements en 2017 par rapport à l'année précédente, est liée principalement à une diminution des frais de pensions des animaux issus des sauvetages et des honoraires vétérinaires.

Les frais de procédures et de sauvetages représentent globalement 62% des dépenses. Ils comprennent des frais de transport et d'hébergement des animaux, les frais vétérinaires, les honoraires d'avocats et une partie des frais de salaires et de charges des délégués et du directeur de l'OABA imputables aux sauvetages et au suivi du troupeau du bonheur.

Notre résultat final est équilibré avec seulement 3 424 euros de déficit, contre un déficit de 72 374 euros l'année précédente. Cela est lié à une plus forte entrée des legs et assurances-vie, d'un montant de près de 400 000 euros contre moins de 200 000 euros en 2016. Les legs et assurances-vie représentent environ 42% des produits d'exploitation pour l'année 2017, contre 20% l'année précédente.

Seule la générosité de nos adhérents et donateurs et les dispositions testamentaires prises en faveur de l'OABA permettent de financer nos actions. Les legs et les assurances-vie sont essentielles pour nous permettre de poursuivre notre activité. L'OABA ne bénéficie d'aucune subvention.

Nous remercions Monsieur Patrick Cavanna, expert-comptable et Monsieur Nicolas Mazuranok, commissaire aux comptes qui nous a adressé son rapport certifiant les comptes de l'OABA clos au 31 décembre 2017. Nous remercions également l'ensemble de notre personnel et plus particulièrement Madame Yvonne N'Gah en charge de notre service comptabilité, pour leur collaboration précieuse et leur dévouement.

Le rapport financier était adopté à l'unanimité.

Le montant de la cotisation reste fixé à 30 euros pour les membres adhérents et à 200 euros pour les bienfaiteurs.

Les ressources de l'OABA proviennent uniquement de la générosité publique. Les cotisations et dons sont déductibles des impôts sur le revenu de l'année en cours pour 66% de leur montant.

Reconnue d'utilité publique, **l'OABA peut recevoir des donations et des legs**, sans avoir à verser de droit fiscal. La totalité de la somme sera utilisée aux actions de protection animale.

L'assurance-vie souscrite au bénéfice de l'OABA est un moyen de transmettre, net de droits, une somme déterminée après le décès du souscripteur.

La situation de trésorerie se décompose comme suit :

- Espèces en caisse	181 €
- Disponible en banque	14 426 €
- Livret bleu	81 183 €
- Livret partenaire	369 964 €
- Contrats de capitalisation	1 529 142 €
Soit un total de	1 994 896 €

Les comptes de résultat se présentent ainsi :

Résultat d'exploitation	- 42 366 €
• Produits d'exploitation	945 640 €
- Cotisations et dons	466 729 €
- Dommages et intérêts	72 094 €
- Legs et donations	241 739 €
- Assurances vie	155 425 €
- Divers	9 653 €
• Charges d'exploitation	- 988 006 €
- Bureau, énergie, fournitures	11 744 €
- Copropriété et locations	7 884 €
- Entretien, réparation	8 180 €
- Assurances, documentation	3 644 €
- Honoraires juridiques	47 759 €
- Publications	28 389 €
- Déplacements, missions	50 755 €
- Poste, téléphone, banque	21 677 €
- Pensions animaux	317 321 €
- Vétérinaires et transports	40 747 €
- Taxes	14 370 €
- Salaires	272 089 €
- Frais salariés	6 519 €
- Charges sociales	138 117 €
- Autres charges	9 925 €
- Amortissements	8 886 €
Résultat financier	38 905 €
Résultat exceptionnel	1 579 €
- Produits exceptionnels	1 666 €
- Charges exceptionnelles	87 €
Impôts sur les sociétés	- 1 542 €

Résultat

Soit un déficit de - 3 424 €

Bilan

Actif :

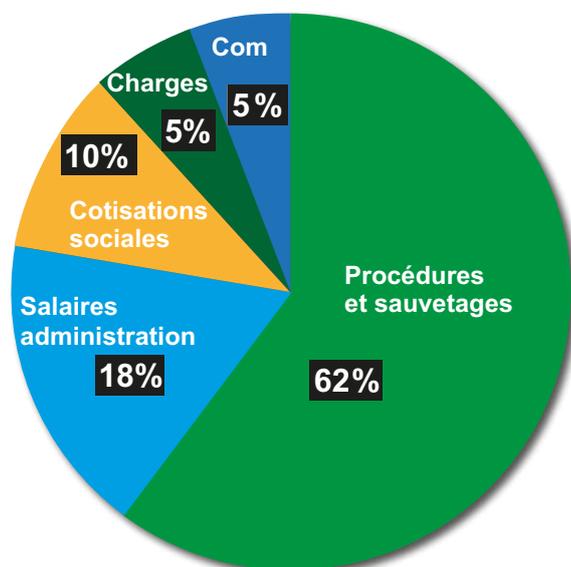
• Actif immobilisé	35 299 €
- Construction	33 496 €
- Mobilier, informatique	1 803 €
• Actif circulant	2 164 745 €
- Valeurs de placement	1 529 142 €
- Disponibilités	465 754 €
- Avances et acomptes	2 106 €
- Créances	162 769 €
- Charges constatées d'avance	4 976 €

Soit un actif de 2 200 047 €

Passif :

• Fonds propres	2 036 111 €
- Fonds associatifs	1 800 771 €
- Ecart de réévaluation	238 764 €
- Perte d'exercice	- 3 424 €
• Dettes	163 935 €
- Dettes fournisseurs	26 678 €
- Dettes sociales et fiscales	75 350 €
- Autres dettes	61 909 €

Soit un passif de 2 200 047 €



Rapports du commissaire aux comptes

Nicolas Mazuranok



Nicolas Mazuranok
Commissaire aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur une période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications

spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilité du bureau et personnes constituant le bureau de l'Association

Il appartient au bureau d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à Paris, le 30 mars 2018

Le Commissaire aux comptes, Nicolas Mazuranok

Le rapport était adopté à l'unanimité.

Comment nous aider ?

DEVENEZ MEMBRE

En adhérant à l'OABA vous participez directement à la protection des animaux de ferme. Vous donnez plus de représentativité à notre association. Une carte de membre vous est adressée et vous avez la possibilité de participer aux assemblées générales. **La cotisation annuelle est fixée à 30 euros minimum.** Un reçu fiscal vous est adressé ouvrant droit à une réduction d'impôt sur le revenu.

FAITES UN DON

L'OABA est totalement indépendante, ne bénéficiant d'aucune subvention. Ses ressources proviennent uniquement de la générosité publique. Ses actions ne sont possibles que grâce à ses donateurs. Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66%. **En versant 100 euros, votre dépense réelle est de 34 euros.**

EFFECTUEZ UN LEGS OU UNE DONATION

L'OABA est la seule association loi 1901 spécialisée dans la protection des animaux de ferme et **reconnue d'utilité publique depuis 1965.** Elle est habilitée à bénéficier de donations. Elle peut recevoir legs et assurance-vie, sans droit de succession. Ainsi, l'intégralité des biens que vous transmettez sera affectée à nos actions de terrain.

DEVENEZ PARRAIN COLLECTIF

L'OABA assure le sauvetage d'animaux victimes de mauvais traitements ou d'abandon de soins. Elle accueille des animaux sauvés de la misère pour les placer dans des fermes partenaires et leur assurer ainsi une vie paisible. **Vous pouvez aider concrètement en parrainant un animal** par un don ponctuel ou un don régulier en prélèvements mensuels.

→ FAIRE UN DON PONCTUEL

20 € Après déduction fiscale 6,80 € 1 mois d'hébergement et soins pour un mouton
--

150 € Après déduction fiscale 51 € 1 mois d'hébergement et soins pour un cheval

250 € Après déduction fiscale 85 € 3 mois d'hébergement et soins pour un bovin
--

→ FAIRE UN DON RÉGULIER (prélèvement mensuel)

75 € / mois Après déduction fiscale 25,50 € / mois 1 an d'hébergement pour un bovin
--

150 € / mois Après déduction fiscale 51 € / mois 1 an d'hébergement pour un cheval

Nous vous remercions de votre aide.

Conseil d'administration



Président
Docteur Jean-Pierre KIEFFER
Vétérinaire



Administrateur
Maître Eva SOUPLET
Avocate au Barreau de Paris



Vice-président
Maître Alain MONOD
Avocat au Conseil d'Etat
et à la Cour de cassation



Administrateur
Docteur Nathalie MELIK
Vétérinaire inspecteur



Secrétaire générale
Danièle HEUSE
Psychologue



Administrateur
Jean-Marie CARONNA
Magistrat



Trésorier
Laurent BODIN
Conseiller en gestion
de patrimoine



Administrateur
Jean-Marie CHUPIN
Chef de projet bien-être animal
Retraité de l'Institut de l'Elevage



Secrétaire générale adjointe
Bénédicte ITURRIA - LADURÉE
Docteur Vétérinaire



Administrateur
Maître Jean-François MANIÈRE
Avocat honoraire



Trésorière adjointe
Audrey GROENSTEEN
Docteur Vétérinaire



Administrateur
Docteur Geneviève GAILLARD
Députée honoraire